

S.N.T.P.C.T.

QUESTIONNAIRE À DESTINATION DES STORYBOARDERS

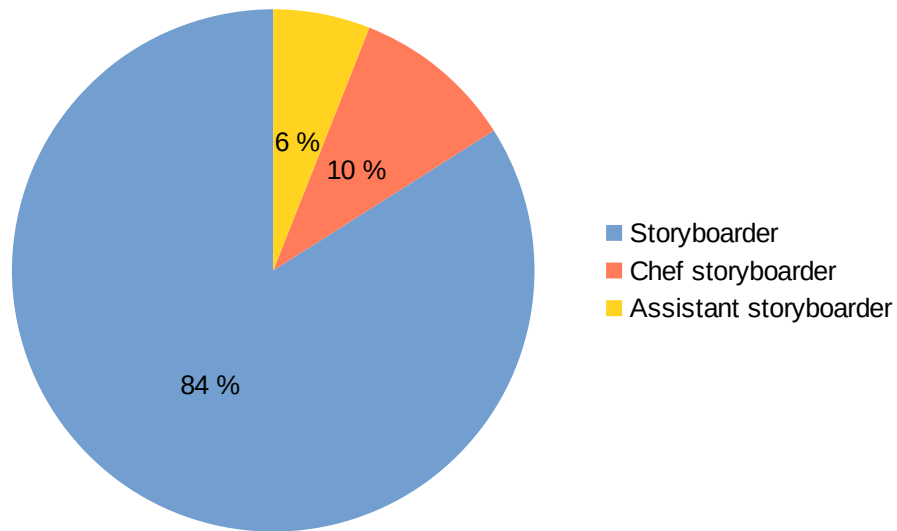
Résultats et statistiques

avril 2021

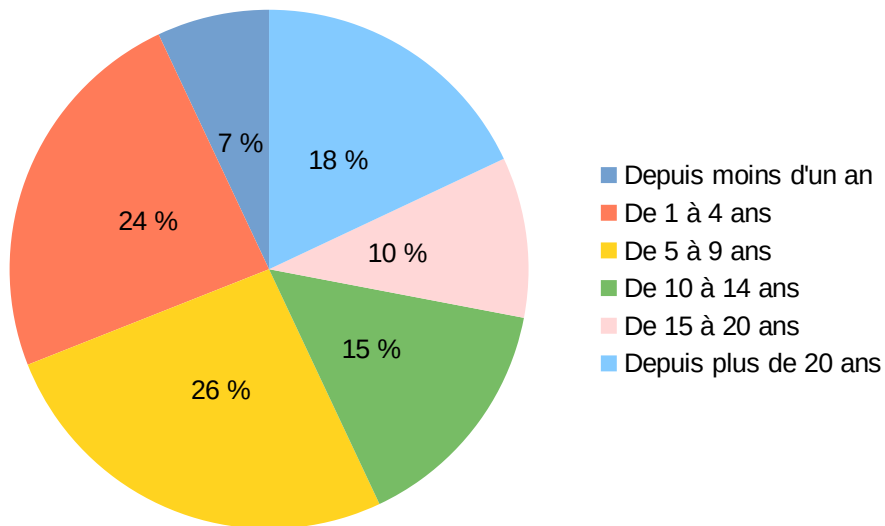
v2 - 21-04-18

PANORAMA GÉNÉRAL

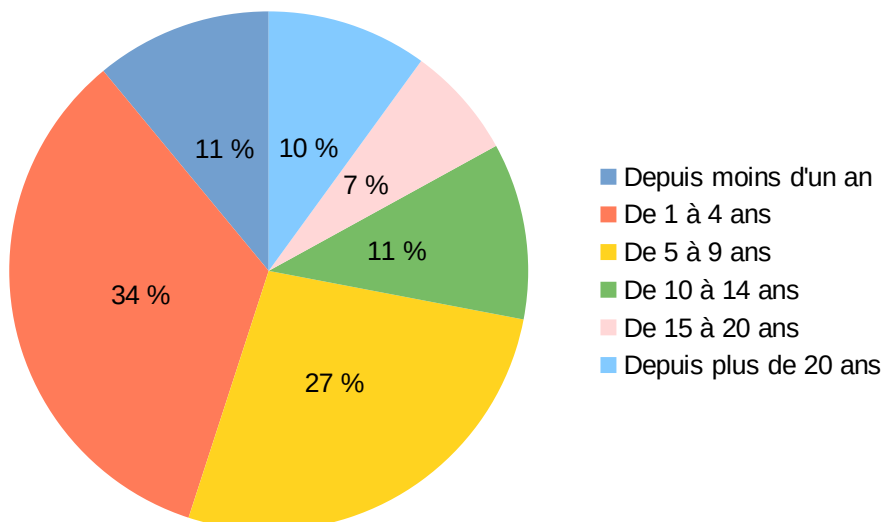
Quelle est votre fonction habituelle ?



Depuis combien de temps travaillez-vous dans le secteur de la production de films d'animation ?

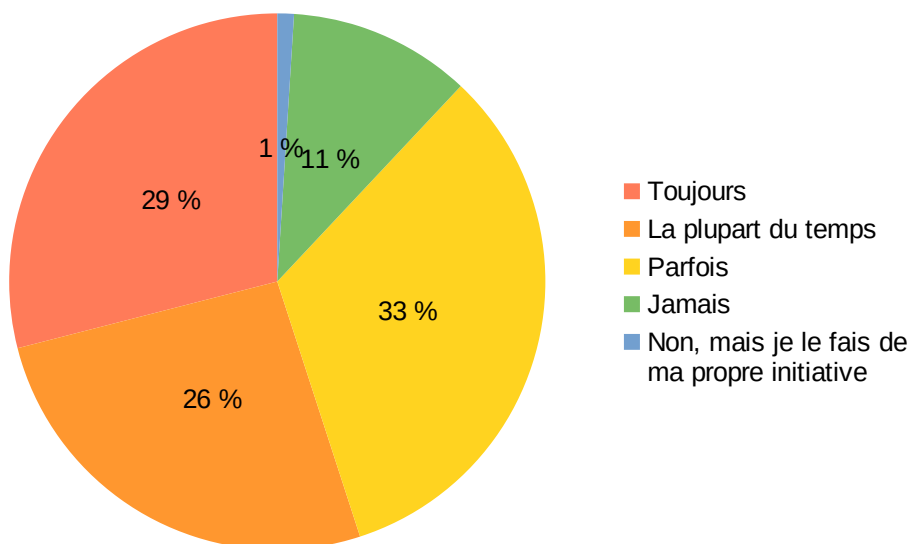


Depuis combien de temps travaillez-vous dans le département storyboard ?

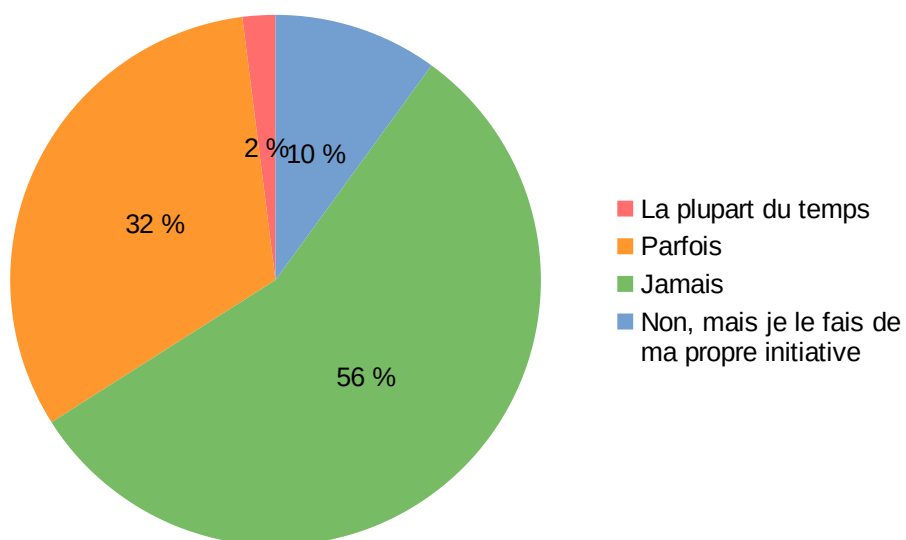


TÂCHES ADDITIONNELLES

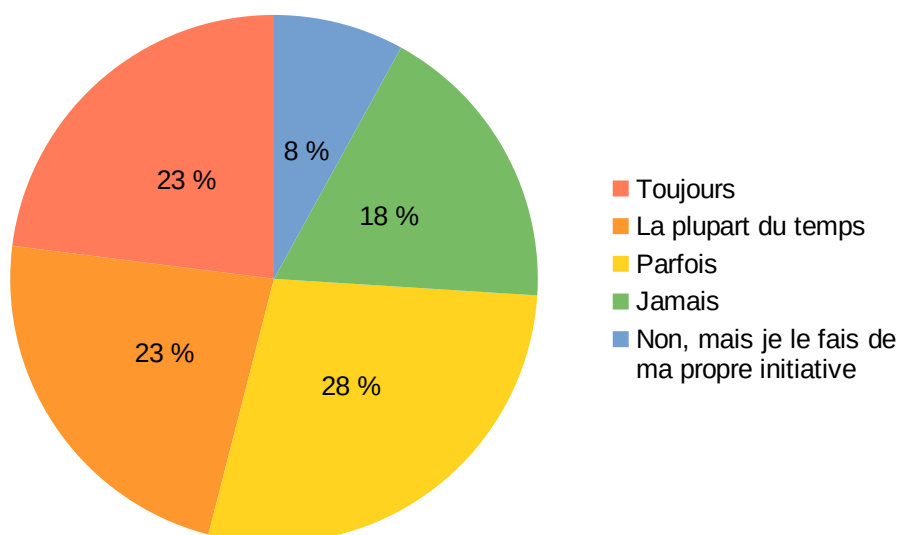
Vous est-il demandé de placer des fichiers voix sur vos boards ?



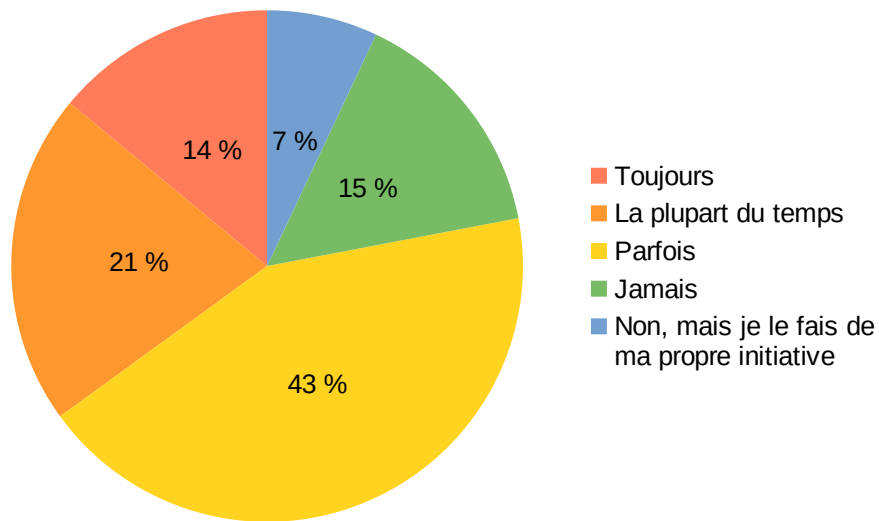
Vous est-il demandé d'ajouter des bruitages et/ou musiques témoin ?



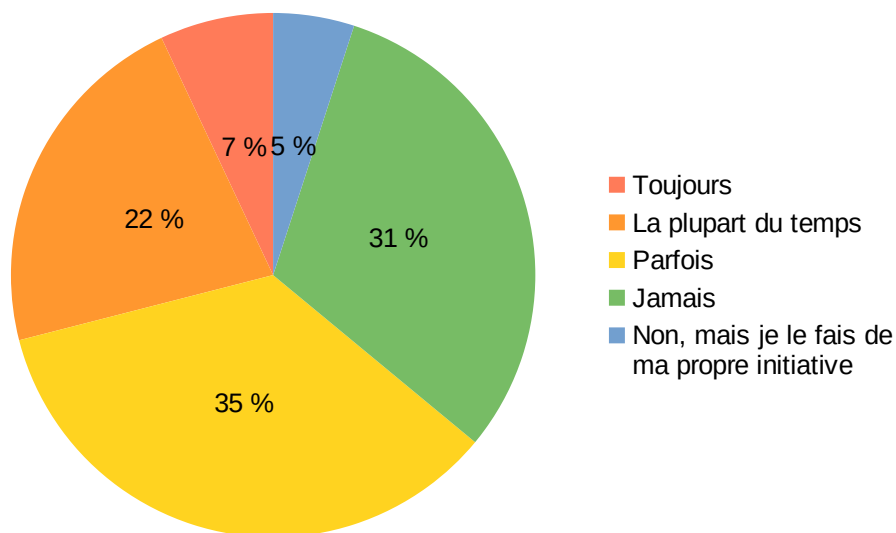
Vous est-il demandé de timer ou pré-timer votre board ?



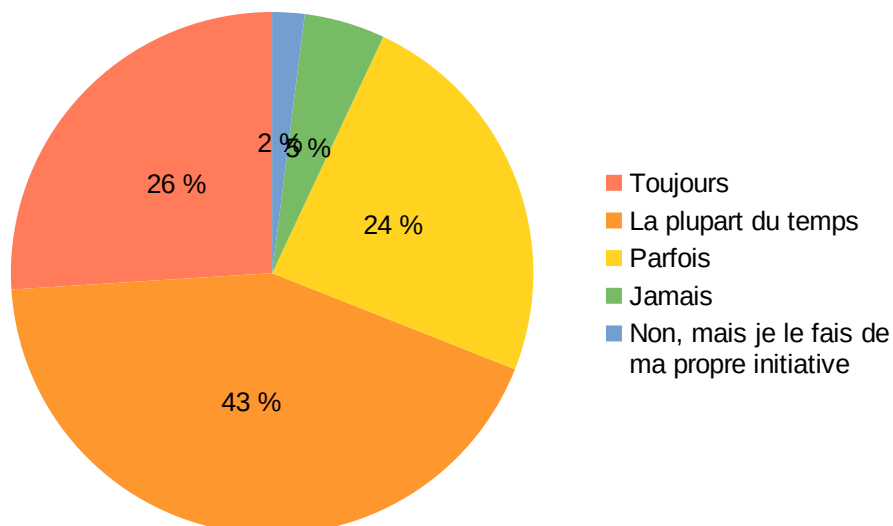
Vous est-il demandé d'ajouter des action notes ?



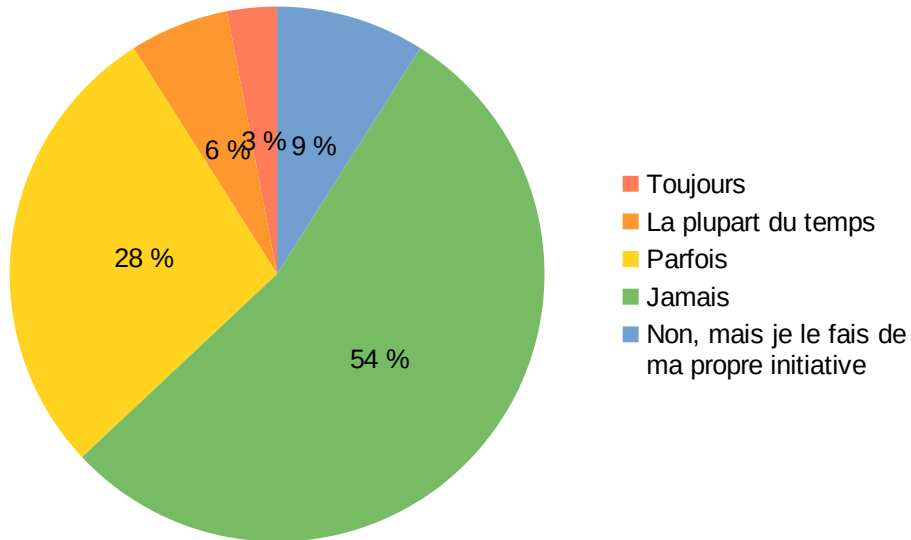
Dans le cadre d'une production 2D, vous est-il demandé de dessiner des plans layoutés ?



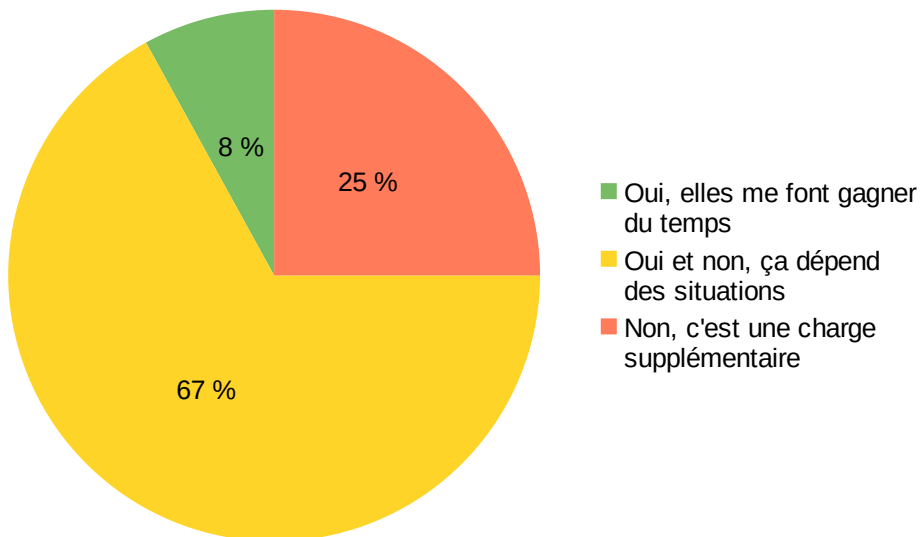
Dans le cadre d'une production 3D, vous est-il demandé d'utiliser les décors 3D afin de faciliter le layout ?



Dans le cadre d'une production 3D, vous est-il demandé de dessiner, en plus de chaque panel, un plan au sol pour chaque séquence ?

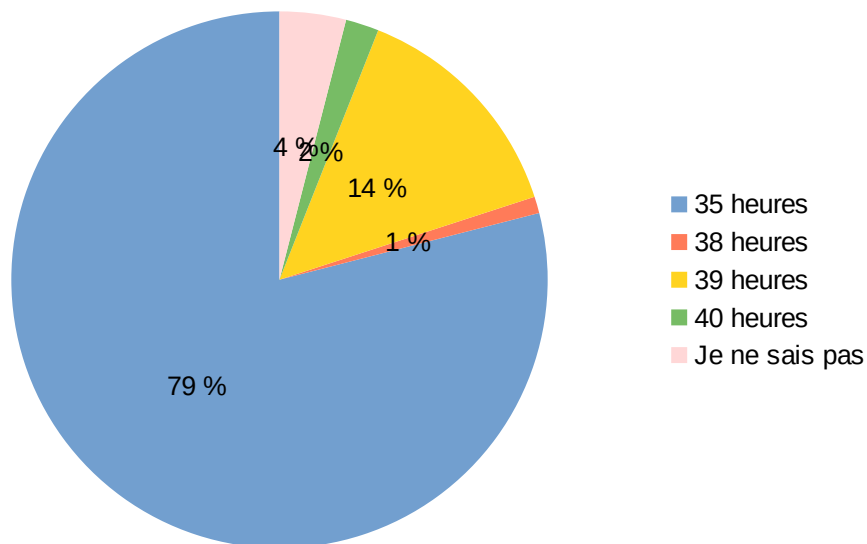


Pensez-vous que ces pratiques font gagner du temps ou les percevez-vous au contraire comme une charge supplémentaire ?

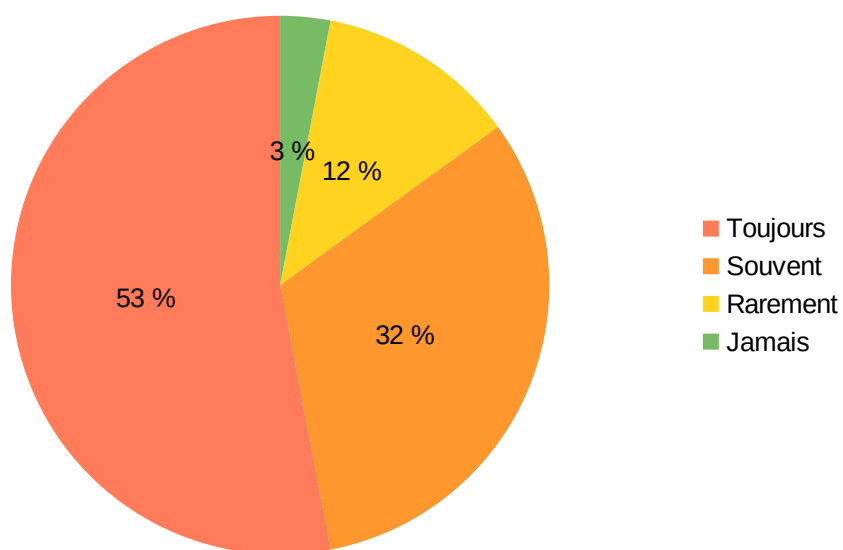


QUOTAS HORAIRES

En général, quel est le quota horaire hebdomadaire prévu dans votre contrat ?

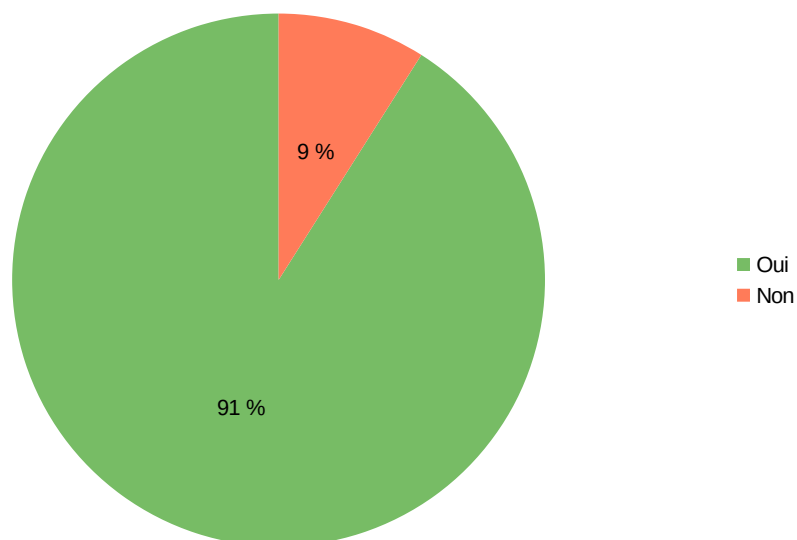


Dans les faits, êtes-vous obligés de dépasser ce quota afin de vous acquitter de vos tâches ?

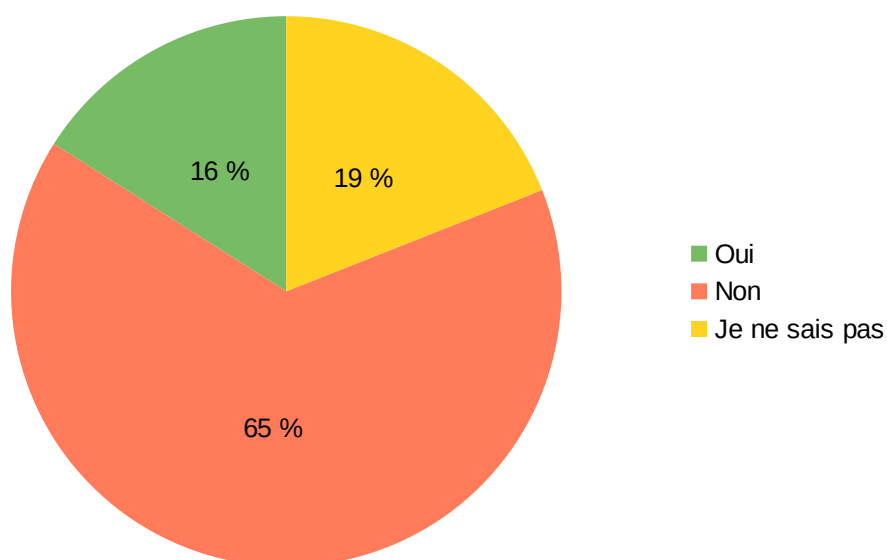


LE FORFAIT

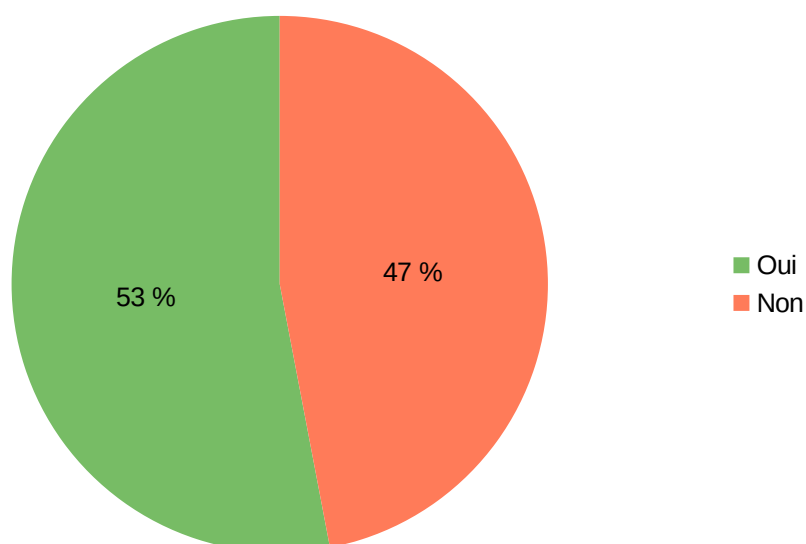
Connaissez-vous la « pratique du forfait » ?



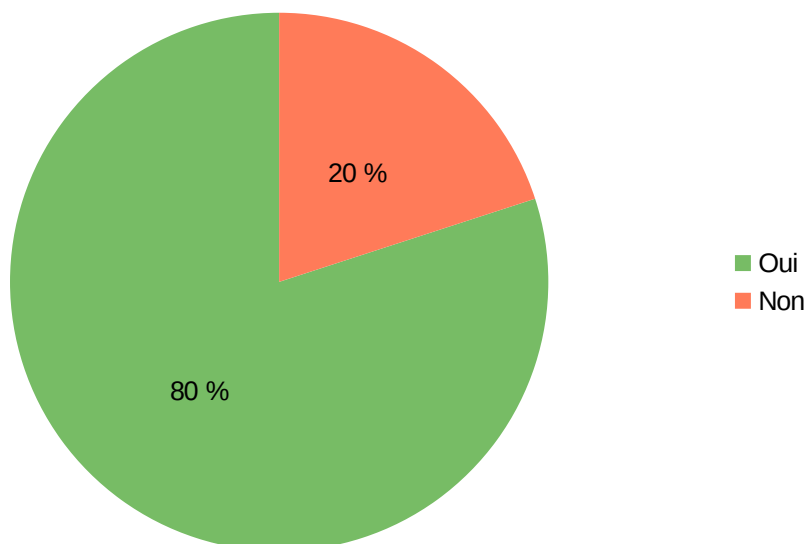
Le terme « forfait » apparaît-il sur vos contrats ?



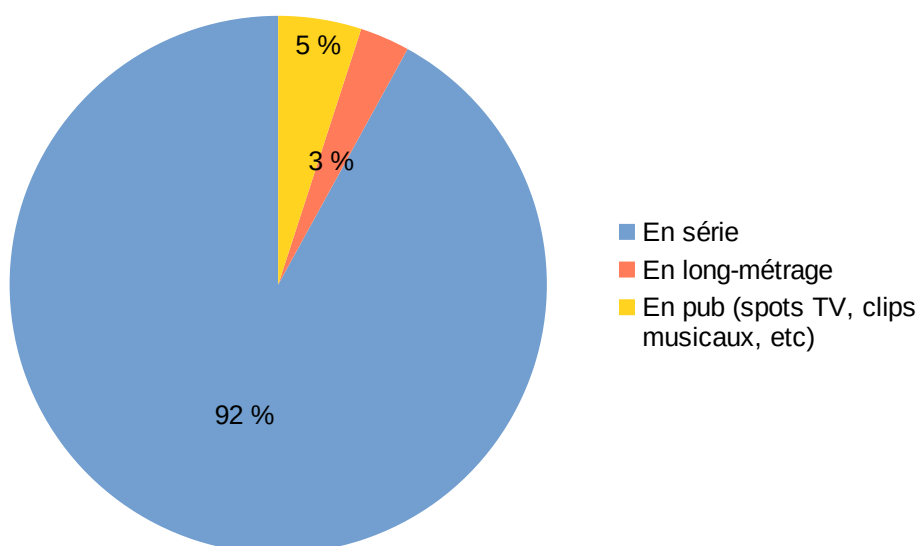
La notion de « forfait » vous a-t-elle été expliquée par la production ?



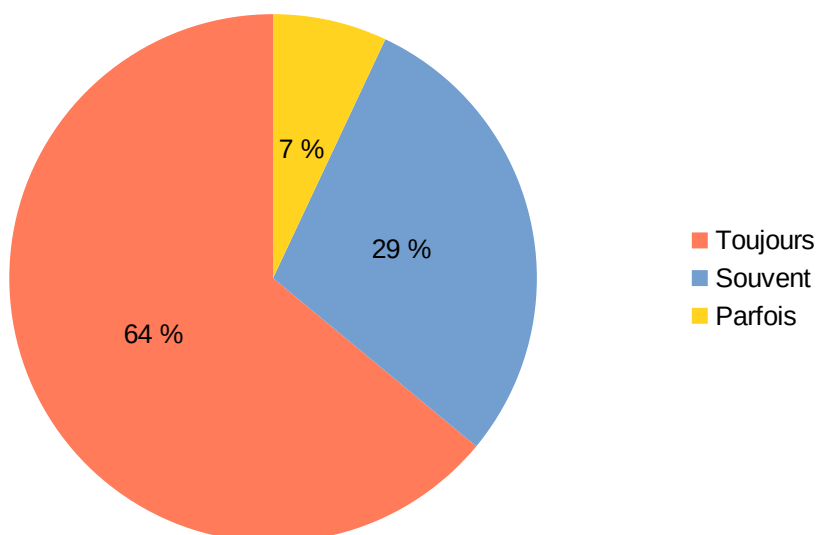
Avez-vous déjà travaillé sur des projets où un système dit « au forfait » était présenté ?



Si oui, en avez-vous fait l'expérience...



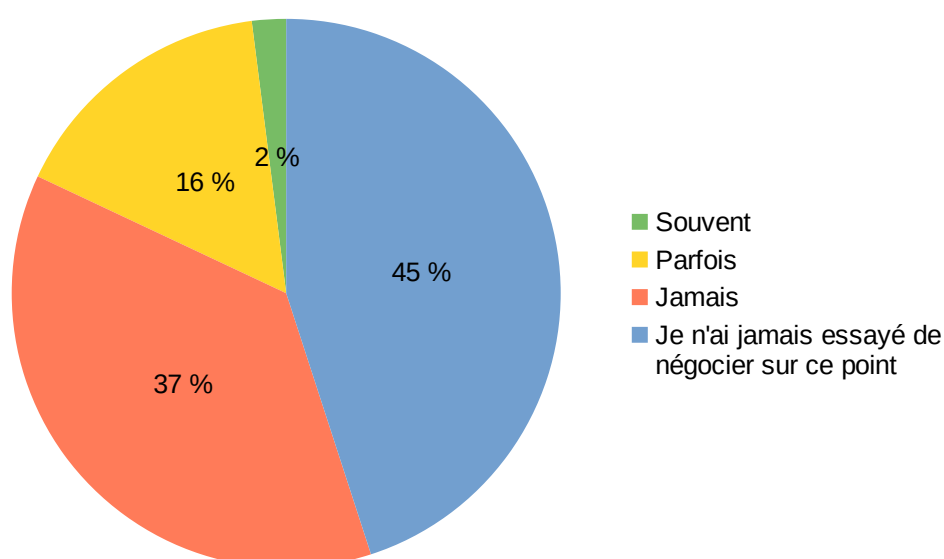
Si oui, à quelle récurrence ?



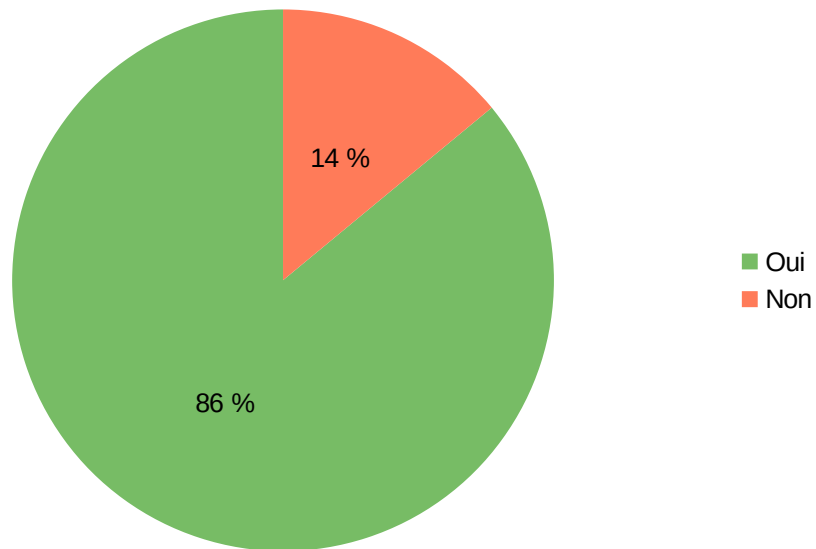
Si oui, dans quels studios ?

10e Ave Production, 2 Minutes, 4.21 Productions, Alphanim, Les Armateurs, Autour de Minuit, B-Water, The Big Company, Blue Spirit, Bobby Pills, La Cabane Production, Caribara, Cartoon Network, La Chouette Compagnie, Cottonwood Media, Cube Creative, Cyber Group Studios, Dandeloo, Digital Graphics, Double Mètre Animation, Dreamwall, Ellipse, La Fabrique d'Images, La Factorie Animation, Les Films du Poisson Rouge, Folimage, Folivari, The Fost Studio, Frogbox, Futurikon, Gaumont Animation, GoN Production, HLC, Je Suis Bien Content, Label Anim, Marathon Media, Master Images Programmes, Melting Prod, Method Animation, Miam! Animation, Millimages, MondoTV, Monello Production, Moving Puppet, Normaal, On Entertainment, OuiDO, Passion Paris, Planet Nemo Animation, Samka Productions, Silex Animation, Sip Animation, Something Big, La Station Animation, Studio 100, Studio 54 (Hachette), Studio Hari, Supamonks, Superprod, TeamTO, Technicolor Animation, Timoon, Ubisoft Motion Pictures, Unique Animation, Vivement Lundi, Watch Next Media, Xilam, Zagtoon, Zodiak Kids Studio

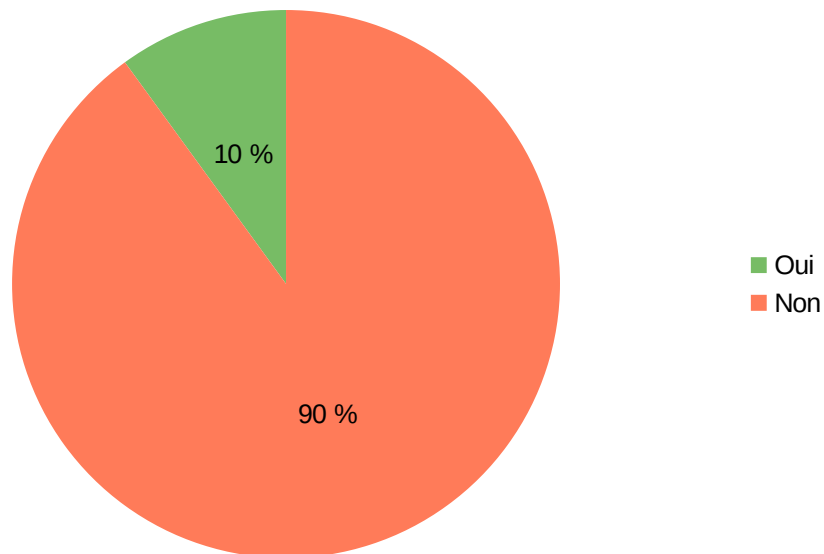
Si oui, ce système était-il négociable auprès de la production ?



Dans le cadre du système dit « au forfait », vous est-il arrivé de ne pas terminer un board dans le temps prévu par votre contrat ?



Si oui, vous est-il arrivé de rendre votre storyboard en l'état ?



Si oui, quelle a été la réaction de la production ?

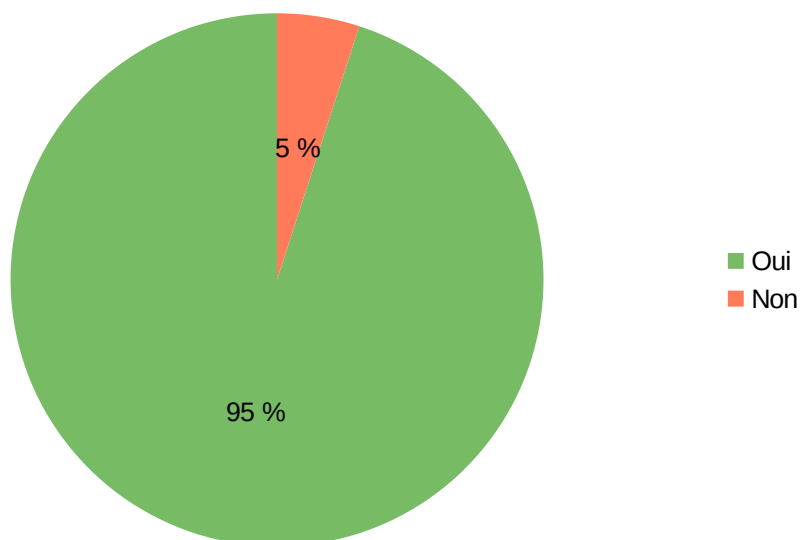
Positif :

- “la prod a été compréhensive car mon profil ne correspondait pas au style de la série”
- “le prod avait prévu différents cleaners pour terminer les boards au cas où”
- “la prod nous avait explicitement demandé de ne pas dépasser le nombre de jours alloués”
- “bonne réaction de la prod, travail apprécié et complimenté, board accepté tel quel”
- “c’était mon premier board sur la série, ils ne m’ont rien dit”
- “j’ai réussi à renégocier un nouveau contrat d’un mois pour terminer mon board”

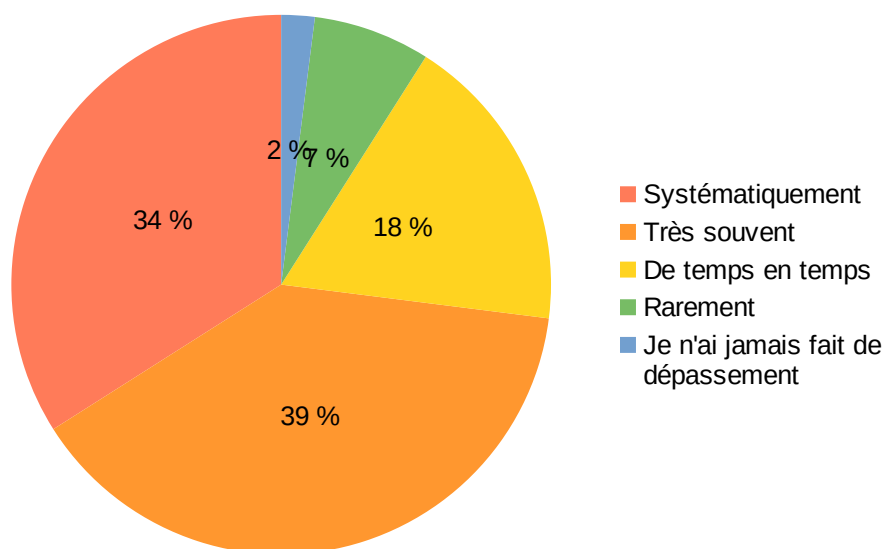
Négatif :

- “réaction culpabilisante de la prod : je me suis vu accusé de non professionnalisme et de manque de savoir-vivre par le réalisateur”
- “on m’a demandé de travailler gratuitement pour finir, et même encouragé à travailler le week-end”
- “on a une fois suggéré l’éventualité de me demander une compensation financière pour le désagrément (de ne pas avoir fini dans les temps)”
- “la collaboration s’est terminée sans préavis et j’ai été remplacé”
- “ils ont été choqués et ne m’ont plus jamais rappelé”
- “la prod n’a pas souhaité me donner d’autres boards par la suite”
- “je me suis fait jeter et la chargée de prod m’a dit qu’”elle n’avait jamais vu ça””
- “emails houleux avec le producteur et grosse engueulade au téléphone avec le directeur de prod, malgré une discussion avec le juriste du studio pour mettre les choses au clair lors de l’entretien préalable à l’embauche”
- “on m’a dit : “vous avez le chômage pour terminer votre board...””

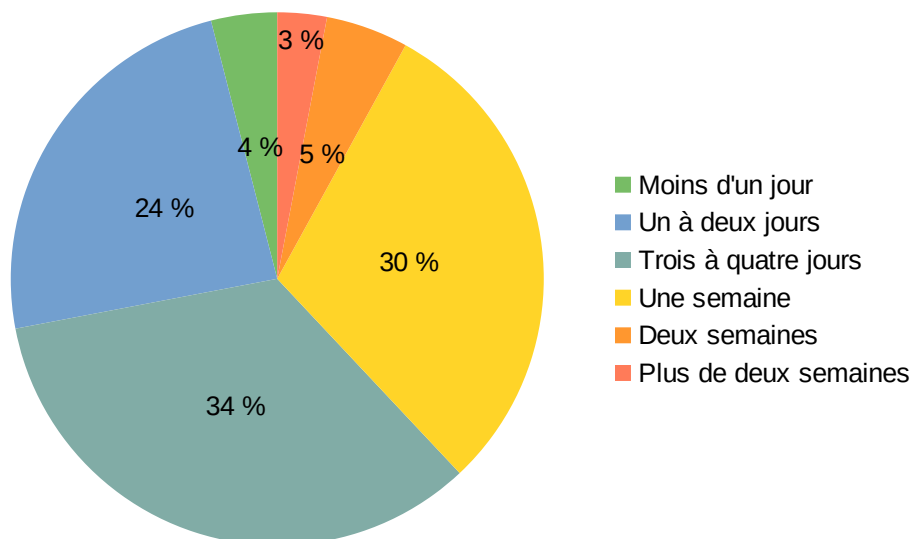
Vous est-il arrivé de travailler des heures/jours supplémentaires pour terminer votre storyboard ?



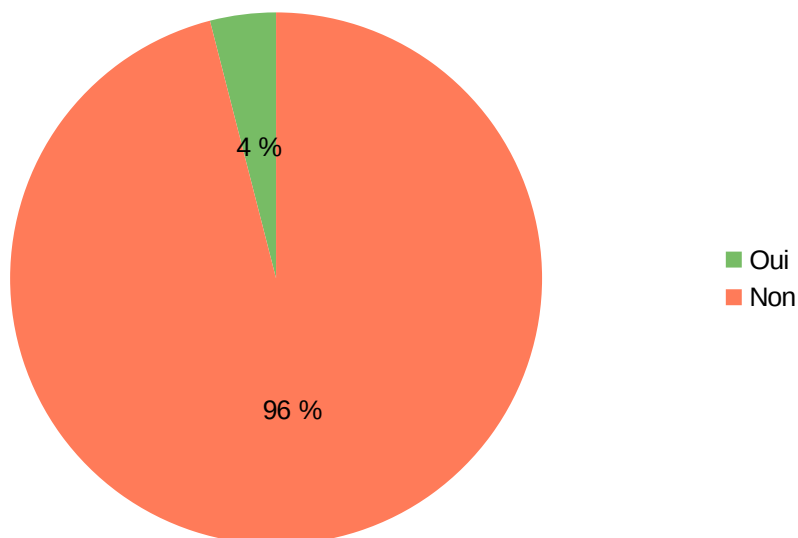
Si oui, à quelle fréquence arrive ce dépassement ?



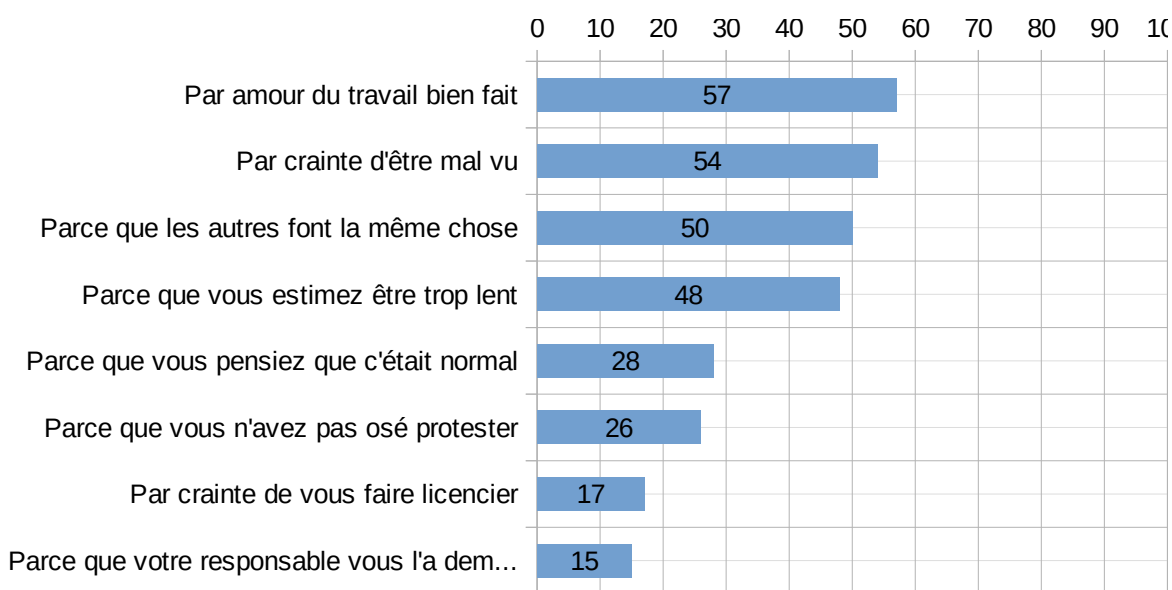
Si oui, de combien de temps supplémentaire avez-vous besoin pour finir votre épisode ?



Si oui, et que le dépassement se compte en jours, un avenant a-t-il été signé pour prolonger la période ?

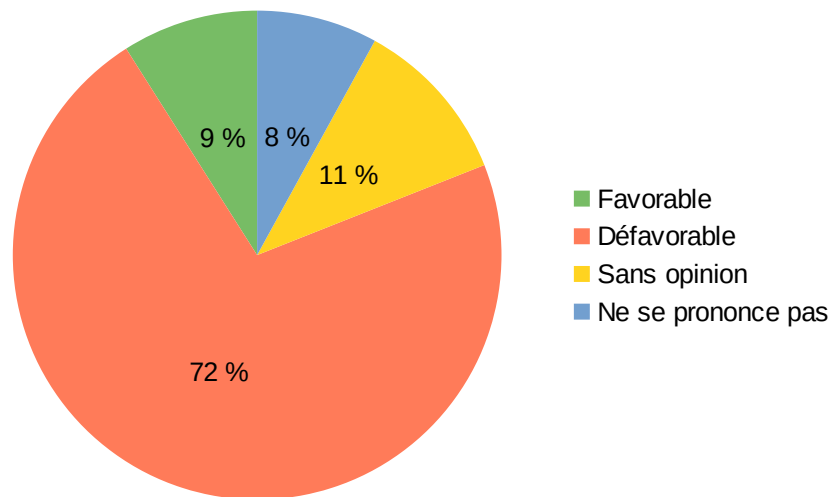


Pour tous les cas où vous auriez eu à travailler des heures/jours supplémentaires non rémunérés, diriez-vous que vous l'avez fait...



(lecture : pour 54 % des personnes interrogées, la crainte d'être mal vu est l'une des raisons pour lesquelles elles ont effectué des heures/jours supplémentaires non rémunérés)

Comment vous situez-vous par rapport à cette pratique dite « du forfait » ?



Avez-vous des remarques par rapport à la pratique dite du « forfait » ?

- « Défavorable" car jamais aucun avenant n'est signé pour payer les heures/jours dépassés.
- J'ai accepté de jouer le jeu des prods en travaillant au forfait parce que depuis que je travaille en board, je n'ai toujours connu que ça. Mais j'ai conscience que les délais de production sont incompatibles avec ma notion de travail bien fait et donc de mon épanouissement professionnel. Le fait d'être très souvent en retard me fait douter de mes capacités, alors que lesdites productions qui me reprochent ce retard constatent systématiquement que je rends un travail de qualité. Cette ambiguïté est difficile à gérer.
- A priori contre le principe de forfait, mais préférable au quota journalier comme imposé en animation. Se retrouver à devoir justifier de 15 plans par jour plutôt que gérer ses efforts sur une période donnée me semble une dérive aux effets plus négatifs que le forfait. Certains studios surveillent au jour le jour le travail effectué et je préfère gérer mon temps de manière plus élastique.
- Au niveau de la prod, cette semaine de dépassement est dors et déjà prévue dans les plannings, au su et au vu de tous. Jamais il ne nous est reproché notre retard.
- Aujourd'hui, le forfait est en moyenne de 200 euros/jour ; si demain on met fin au forfait, est-ce que les boarders seraient toujours aussi bien payés ? Parce que les exigences de production, elles, seraient toujours les mêmes. Les conditions de travail du boarder pourraient donc être encore pires du coup.
- Avec plus de temps, la pratique du forfait me convient.
- C'est difficile car il faut bien qu'il y ait un cadre avant de commencer un board. Il y a aussi le facteur créatif qui fait que l'on est pas efficace tout le temps surtout à l'étape du rough. Du coup, on se retrouve parfois en retard parce qu'on a pas trouvé le bon rythme tout de suite, et du coup on se sent coupable et on met un coup de collier sur la fin. Je crois que le forfait devrait être encadré par des consignes claires pour toutes les prod: 11min=4 semaines, 7 min=3, 3min =1 semaine, avec des variantes selon les styles graphiques et leur degré de difficultés.
- C'est du travail gratuit pour atteindre des objectifs impossibles.
- C'est illégal, abusif et basé sur une omerta.
- C'est illégal, Pôle Emploi n'est pas là pour payer mes heures effectuées. Je n'avais pas l'intermittence à l'époque et c'était la double peine (le stress de rendre en retard et le stress de ne pas savoir combien je suis payée à la fin du mois).
- C'est un rythme épuisant, très difficile à tenir sur le long terme et qui demande beaucoup de sacrifices.
- C'est une pratique discriminante qui ne prend pas en compte les variables de production d'un storyboard, qui peut être plus ou moins chronophage en fonction de plusieurs facteurs : script à réécrire, mise en scène complexe, livraison de designs d'éléments importants en cours de board (props, bg, persos), livraison des enregistrements de voix en cours de board.
- C'est une pratique illégale, impossible à réguler, qui n'est employée que pour les storyboarders, peut les mettre dans des situations financières et stressantes compliquées, et enfin pour une même série, entre des scénarios, des épisodes et des boarders différents. C'est illusoire et injuste de croire que le même nombre d'heures et de jours seront effectués pour chaque épisode /séquence à boarder.
- C'est une pratique tellement répandue que si on y adhère pas on ne travaille pas (à moins d'avoir une grosse expérience ce qui n'est pas mon cas). Ce sont des conditions de productions qui ne sont même pas

négociables ; elles sont présentées telles quelles et c'est à prendre ou à laisser. Je préférerais être payé 170/ jour au lieu de 180 ou 200 et être payé tous les jours travaillés.

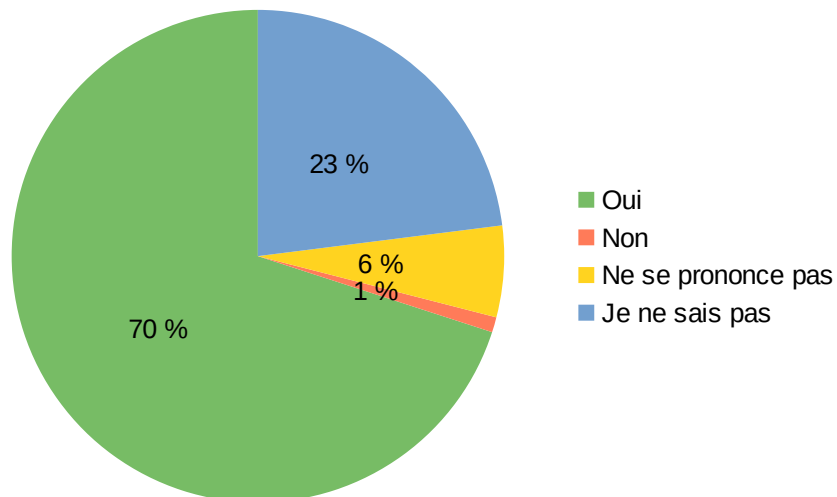
- C'était la première fois que j'étais payée au forfait cette année et j'ai profondément détesté ça parce que la prod nous demandait d'exécuter un travail qui était impossible à réaliser dans la durée du forfait. C'était très stressant et mauvais pour le moral.
- Ça précarise les storyboarders et il faut que ça évolue.
- Cela a pour conséquence beaucoup de stress, peu de revenus et l'envie régulière de faire autre chose.
- Cette pratique est illégale. La charge de travail est telle que même en travaillant 12h par jour tous les jours je suis en retard de 1 voire deux semaines. Ce n'est pas normal.
- Cette pratique peut apparaître comme abusive et franchement stressante pour certaines personnes. En outre, elle ne me semble pas réellement utile ni réellement rentable pour les productions.
- Comme le storyboard est à mi-chemin entre le travail de script et un travail plus "technique", ça ne m'étonne pas que les conditions de rémunération empruntent aux deux... Selon moi, tout comme pour les scénaristes, il faudrait commencer par revaloriser les délais imposés (et donc la paye) pour les boarders.
- Concernant le forfait, j'ai tout de même l'impression que la tendance est à la baisse, en tout cas mes deux dernières expériences professionnelles n'étaient pas au forfait et aujourd'hui j'essaye de choisir effectivement des projets qui payent à la journée, vraiment, ça change la vie, et même pour la boîte, l'engagement que l'on a sur un projet est renforcé.
- Dans l'absolu, je n'ai pas de soucis avec le forfait tant qu'il est juste. Dans les faits, les boîtes/prods en profitent souvent pour ajouter des tâches au forfait sans aucune contrepartie (placer des FXs, faire des plans au sol... tous les points soulevés dans les questions précédentes). C'est du travail "gratuit" et le forfait devient alors injuste. Et comme c'est une pratique qui va malheureusement en se généralisant, je suis globalement contre le forfait. De plus, pour des jeunes qui commencent dans le board, il y a généralement dépassement et le plus souvent pas encore de statut intermittent. Le forfait tend à rendre l'entrée dans la profession beaucoup plus difficile, en décourageant beaucoup...
- Dans le cadre d'un emploi de storyboardeuse non rémunéré en droits d'auteur, la pratique du forfait n'a pas lieu d'être, c'est illégal.
- Défavorable dans la manière dont elle est pratiquée. Les boarders qui rentrent dans leurs quotas sont ceux qui ne comptent plus leurs heures et travaillent le weekend. Comme le travail est rendu dans les temps, la production estime comme normal de ne pas bouger le forfait en les prenant en exemple. Avant même de commencer une production, nous sommes déjà en retard, car le format du forfait ne correspond pas à la réalité du terrain. Les équipes sont pressées comme des citrons et quand elles demandent un ajustement du forfait, c'est non négociable.
- Défavorable dans le sens où les délais sont trop courts. Mais si les délais étaient plus justes, cela m'irait.
- En tout, j'ai travaillé 3 semaines supplémentaires parce que la prod était en retard, et on m'a fourni du travail après la fin de mon contrat, j'ai demandé des avenants et on m'a expliqué que ce n'était pas possible. C'était mon premier contrat, donc les deux premières semaines, comme je n'avais pas sécurisé mes heures, je n'ai pas osé protester. Ensuite, ils m'ont refait travailler une semaine supplémentaire et là j'ai protesté et je suis partie.
- Etant assistante, je n'ai vécu le forfait que sur du clean de storyboard au début de ma carrière. A la confo, poste que j'occupe depuis 10 ans, je vois et j'assiste les storyboarders en galère sans subir le côté forfait.
- Favorable si les délais sont revus à la hausse.
- Il est toujours très compliqué de prouver clairement que le dépassement des temps donnés n'est pas de notre entière responsabilité personnelle. Les variables sont nombreuses : qualité de finition exigée, longueur du script très variable, quantité de retakes (2 types à différencier : erreurs techniques, mauvais choix etc OU modifications du script après qu'il ait été storyboardé), etc.
- Il faudrait pouvoir faire du cas par cas, selon la difficulté du board. Nombres de persos, actions etc
- Il faut que cela puisse apparaître sur le contrat. Je ne suis pas pour un système de jugement sur la rapidité mais sur la qualité. Il faut penser à mieux payer les storyboarder et les encadrants et le travail sera mieux fait.
- Il faut que le forfait soit cohérent avec la charge de travail demandé c'est tout
- Il n'est évidemment pas question de travailler gratis. La plupart des storyboarders que je connais rendent en retard et font pourtant beaucoup plus d'heures que marqué sur le contrat. Les employeurs ne peuvent pas ne pas le savoir, mais le système du forfait leur est très favorable. Pour moi, il est illégal et injuste.
- il y a plusieurs formules plus légales qui ont été testées, mais elles sont très spécifiques aux productions et aux compétences des individus. En bref, pour le moment rien n'équivaut les forfaits (du point de vue de la production).
- J'ai déjà été mensualisé sur une production, c'était très agréable de ne pas avoir la pression du forfait, cependant il faut accepter d'enchaîner les boards ce qui peut être fatiguant.
- J'ai l'impression que cette pratique remonte à l'époque où les storyboards n'avaient pas besoin d'être prémonté à ce point avec le timing, les sons, et les clean impeccables. C'était probablement avantageux plus on gagnait de l'expérience. Sauf que les charges de travail ont progressivement augmenté et maintenant ça devient simplement intenable de simplement respecter les même délais.

- J'imagine que c'est une pratique adaptée au télétravail...
- Je n'arrive toujours pas à me résoudre à comprendre cette singularité dans notre statut déjà singulier à la base. L'intérêt du forfait n'est assurément pas pour le boarder. C'est une pratique profondément installée dans l'animation, où finalement les jeunes générations ne se posent même plus la question du bien fondé de la situation. Bon nombre de boarders perdurent ainsi la tradition du travail financièrement déficitaire....
- Je n'ai pas de problèmes quand le forfait est calculé pour que tout rentre (ce qui pour ma part a été le cas sur mes prods), car ça permet d'être assez libre, personne ne nous demande des comptes, et ça permet même de finir en avance sur certaines prods. Quand par contre c'est juste fait pour payer les gens moins cher avec des forfaits intenable, c'est scandaleux.
- Je n'y suis pas favorable, mais en tant que freelance, je n'ai pas d'alternatives que d'accepter ce genre de pratiques qui sont trop généralisées pour être évitées. Refuser un contrat est un luxe que je n'ai pas souvent.
- Je n'accepterai plus aucune offre de travail au forfait.
- Je ne sais honnêtement pas quoi en penser, car il m'est arrivé aussi de finir mon storyboard en avance, et d'avoir donc une ou deux semaines de pause payées par la prod. Le système n'est pas mauvais en soi, mais il est exploité par certaines prod en raccourcissant les délais pour faire du travail déguisé. Il faudrait certainement une alternative, que le boarder ait le choix selon ses compétences, et que ce choix ne lui nuise pas. Par exemple, si on me propose de passer au jour mais avec un salaire 10 ou 20€ moins cher, ça n'a aucun intérêt, cela reviendrait au même.
- Je ne sais pas si je serais profondément en désaccord avec la pratique du forfait si elle était raisonnable et honnête envers les boarders, si la convention collective garantissait un forfait qui offre de bonnes conditions de travail (ex: 4 semaine min pour du 11min si board clean)
- Je pense qu'on devrait être payé au jour et négocier notre salaire individuellement mais sur une base qui ne peut pas être réduite. Je pouvais faire ça du temps de l'assistantat et de mon emploi en BG trait. Un salaire équivalent au niveau de l'expérience, compétences acquises et non de la date de rendu d'un forfait qui a forcément une incidence sur la qualité.
- Je pense que la pratique du forfait permet d'éviter un flicage par la prod. Au même titre que l'écriture, le storyboard demande parfois une souplesse dans la quantité de travail fourni par jour.
- je pense que le boarder devrait être mensualisé ou alors qu'on lui paie les jours de dépassements.
- Je souhaiterais dans l'idéal être payé les jours travaillés au-delà du forfait.
- Je suis nouvelle dans le game du storyboard donc je n'ai pas du tout l'expérience nécessaire pour m'exprimer à ce sujet. Jusqu'à présent j'ai toujours rendu mes storyboards en temps et en heure, mais je comprends que le système de forfait puisse être problématique en fonction des situations de chacun.e.
- Je suis plutôt favorable au forfait (car ça laisse une certaine liberté quant à l'organisation de notre travail), mais en revanche, en cas de dépassement, j'estime indispensable d'avoir un avenant au même tarif pour les heures/jours supplémentaires payés
- Je suis plutôt favorable au forfait à titre personnel car c'est une gestion autonome du temps, contrairement à d'autres postes où la pression est constante, les superviseurs sont d'avantages sur le dos. En tout cas, les heures sup qu'on choisit en tant que storyboarder sont souvent présentes dans les autres corps de métiers et eux ne peuvent pas vraiment choisir du moment où il le font (après 18h). L'important est que la charge de travail soit bien évaluée en amont et que la paie corresponde, ce qui a heureusement souvent été le cas pour moi. Après cela concerne à mon sens mon cas précis, et même si j'y suis favorable je serais également favorable à un changement de pratique car d'autres avantages seraient là aussi.
- Je suis quand même favorable à ce système de "forfait" mais avec un tarif plus réaliste. C'est-à-dire que ça m'arrange de continuer à travailler à distance.
- Je travaille via contrat intérimaire et donc n'ai pas assez d'expérience en "forfait" pour commenter.
- Je trouve ça injuste et assez scandaleux qu'un boarder, qui la responsabilité de "définir" un peu le travail d'énormément de départements derrière (design decor, design pros, layout, aim, fx...etc j'en passe) tout en étant une étape de validation cruciale face aux chaînes (après le script et avant l'episode "fini") soit LE SEUL à être au forfait et devoir payer de sa poche le dépassement (parfois inhérents à la prod') alors que tous les autres postes (moins de responsabilité à mon sens) n'ont pas cette pression continue. Pour preuve, dans la pratique, les boarders font souvent une pause en cours de prod ou entre deux boards (des jours payés en moins) alors que ce n'est le cas d'aucun autre poste. De plus, cette pression constante pousse à se poser moins de questions pour rentrer dans les temps et par conséquent, à faire un travail de moins bonne qualité. Ce qui est à mon sens contre productif pour tout le monde.
- La charge de travail n'est pas la même d'une production à une autre or le forfait journalier ne tient pas compte de ces contraintes : un produit réaliste complexe est rémunéré au même tarif qu'un produit preschool, plus facile à exécuter
- La deadline est impérative, mais comme chaque production est singulière dans sa méthode et sa direction artistique, il faudrait faire un bilan du temps nécessaire au bout de quelques épisodes de manière objective afin de ne pas se dire que l'équation minutes égale tel nombre de jours de manière systématique.

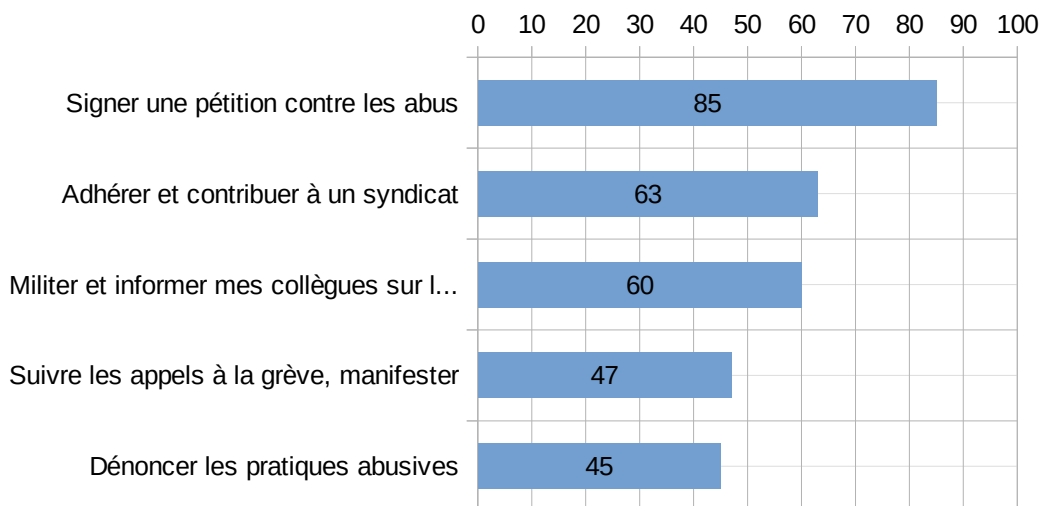
- La pratique du forfait en soi permet de cadrer les équipes. Il suffirait que ce forfait soit ajusté au mieux selon les besoins réels de chaque prod. Le problème est que le forfait est basé sur les durées des épisodes et non sur ce qui est demandé.
- La quantité de travail est tellement fluctuante en fonction des projets et des scénarios qu'il est vraiment compliqué de se projeter dans un modèle non forfaitaire.
- La question est je pense délicate étant donné que certains professionnels sont plus efficaces que d'autres, l'expérience joue évidemment, cependant ce type de contrat rend difficile les débuts dans l'industrie.
- La somme des tâches à faire est de plus en plus grande mais le "forfait" lui, n'augmente pas.
- La suppression du forfait est discutée en studio mais passe nécessairement par une baisse conséquente du salaire journalier des storyboarders. Ce qui rend le choix compliqué car au final, la profession n'obtient rien de mieux. Les studios n'entendant pas payer plus les storyboarder (comme l'ensemble des salariés de l'animation).
- Le board est un travail indispensable dans une chaîne de prod et bcp de problèmes seraient évités et économisés si les boarders avaient le temps d'aller au bout de leur tâche. Le board prend au cerveau et mérite d'être rémunéré comme les autres postes, les "dépassements" ne sont pas voulus mais encaissent des problèmes de script, de création, de burn out quand on enchaîne autant de créations sans repos. Faire du travail supp et ne pas être payé pour déprimer.
- Le forfait dégrade les conditions de travail des storyboarders.
- Le forfait est acceptable si il figure sur le contrat et si il est possible d'être rémunéré pour une période excédente (nouveau forfait). L'inconvénient du système actuel, c'est que c'est un système de forfait qui n'est pas présenté comme tel : un tarif journalier est présenté (le même pour tous les boarder pas de négociation possible) et vous ne serez pas payés plus de X jours
- Le forfait est illégal et imposé très abusivement dans le milieu de l'animation. Les salariés ne peuvent pas dénoncer ces pratiques par peur d'être blacklistés.
- Le forfait est le seul moment pour une production de maîtriser la fabrication d'un board qui est plus aléatoire que n'importe quel autre métier de l'animation (hormis l'écriture). Le dépassement du forfait doit être à la charge du boarder qui doit s'ajuster aux demandes souvent cohérente de la production, ne pas s'y adapter et faire du zèle, c'est manquer de professionnalisme et de discernement par rapport au travail demandé. Prendre conscience qu'on est un technicien et non pas un artiste dans une structure industrielle est la première chose à comprendre et accepter. Le vrai souci vient quand on a une perception faussée de ce qu'est le travail.
- le forfait ne devrait plus exister pour de nombreuses raisons, surtout qu'il n'y a plus que le secteur board qui est touché par le forfait, il ne devrait plus y avoir de raisons que cela persiste, et c'est de plus en majorité un moyen malsain de profit qui n'est à l'avantage que de la production et jamais du story-boarder, c'est avant tout un système d'exploitation et c'est inadmissible.
- Le forfait peut convenir à une prod calibrée qui sait où elle va. Si c'est du développement, il conviendrait d'être salarié classique.
- Le forfait procure un stress, une frustration d'accepter de ne pas être payée chaque jour travaillé. J'adore mon métier de storyboarder mais les conditions sont éreintantes et je souhaiterais ne plus avoir le stress de faire des jours supplémentaires, de me demander si je vais réussir à finir dans les temps (ou bien souvent, me faire une raison sur le fait que ça ne sera pas le cas)
- le manque d'expérience et la situation particulière liée au télétravail ne me permette pas encore de considérer pleinement la situation
- Le plus agaçant n'est pas "le temps de soi" donné (et payé de fait, par l'assurance chômage), mais les cotisations sociales non payées par les entreprises qui résultent de ces jours donnés par les storyboarders.
- Le temps supplémentaire se compte certes en jours (1-2] en moyenne pour moi) mais aussi et surtout en HEURES : ce sont 2 à 3 HEURES SUPPLÉMENTAIRES QUOTIDIENNES que l'on travaille en plus. Une journée ne fait pas 7h pour un boarder mais 9h ou 10h. Un contrat signé 35h équivaut à 45 ou 50h en réalité. Plus 2 jours de dépassement.
- Le travail au forfait n'est pas une solution, il ne propose ni un cadre convenable ni une avancée pour les techniciens. En revanche, de leur côté, certains techniciens au forfait finissent par travailler à mi-temps ou on du mal à faire des journées complètes à cause du télétravail et le forfait les arrange. Il y a un vrai travail de pédagogie à faire à ce niveau également, car ça peut aussi pénaliser la production
- Le travail devrait être rémunéré au jour le jour sinon le travail au forfait devient systématiquement un abus de la part du studio/ de l'employeur
- Le travail est trop fluctuant d'une prod à l'autre et même au sein d'une même production ,d'un épisode à l'autre. Pour éviter cette tension permanente qui me ronge; stress, insomnie, je préfère un salaire mensuel.
- Les CDDU, qui sont des les faits du forfait, appliquent une pression épouvantable. Pour dépasser le moins possible, je travaille soirs et week end et suis constamment à deux doigts du burn out. Si les studios faisaient des avenants comme les contrats le prévoient, ou des contrats plus longs, on pourrait travailler plus sereinement, cotiser pour le nombre d'heures réellement effectuées, et les studios se rendraient compte que leurs attentes à notre égard sont irréalistes.
- les enjeux d'un épisode à l'autre sur une série ne pèsent pas le même poids..

- Les forfaits bien calculés, sans besoin de dépassement, semblent être trop rares pour justifier que cette pratique continue.
- Les forfaits en storyboard couvrent des conditions très différentes selon les studios. Je parviens à ne pas accepter certaines offres d'emplois qui ne me satisferaient pas. J'arrive assez souvent à pouvoir choisir quelle production m'intéresse le plus et offre les conditions les moins défavorables.
- Les heures non-rémunérées du travail au forfait ne comptent pas pour ma retraite, et amènent un sentiment de non-reconnaissance du travail fourni (conséquence psychologique malsaine sur le long-terme)
- Les prods en France sont au courant que les forfaits sont trop légers pour la quantité de travail. C'est clairement utilisé pour faire baisser le coût du travail.
- Les quotas sont fixés par rapport à un budget qui ne tient pas compte des ambitions de la mise en scène, et ce sont souvent les boarders qui en font les frais.
- Maintenant je peux estimer mon temps de travail et le forfait devient presque avantageux. Néanmoins, j'ai fait beaucoup de nuits supplémentaires au début pour combler mes "lacunes".
- Mais avec un allongement du forfait qui correspond vraiment au travail effectué
- Mon expérience personnelle m'incite à négocier qu'on ne foute pas la pression et que je termine tranquillement. Je crains que la pression s'installe si l'on travaille par exemple en CDD.
- N'ayant jamais travaillé au forfait, si je dois prendre plus de temps pour finir mon travail, la prod change le planning, mais il n'y a pas besoin d'avenant pour prolonger mon contrat. Et autre remarque, selon les productions qui m'ont mis la pression pour les heures sup n'étaient pas en France. Les heures sup que j'ai effectuées en France, c'était surtout par "amour du dessin" ou parce que je voulais aller au bout des choses pour apprendre et être contente du travail que je rendais, mais personne ne me force (pour l'instant) à rester tard. D'ailleurs ces moments de passion qui me font travailler en heures sup sont rares (et ne s'étalent pas à plus d'une heure ou deux) depuis que je travaille en France.
- Note sur les durées : Les délais sont de plus en plus courts, sur le dernier projet en 26 minutes que j'ai fait, j'avais 4 semaines de prévu, et la réalisatrice 4 semaines aussi (mais elle devait me superviser + faire le prédécoupage), on a bien sûr pas du tout terminé en 1 mois (soit 8 semaines), et elle a dû faire la majeure partie elle-même. On a répété de nombreuses fois à la production que c'était impossible mais rien n'a été rallongé. Par contre, en tant que storyboardeuse, je n'étais pas au forfait, mais payée à la journée, je n'ai pas terminé le film mais je n'ai pas fait d'heure sup, mais les délais prévus étaient trop courts. Des storyboarders ont mis en place un tableau officiel des délais "tenables" selon les prods/techniques/qualités demandées, on arrive souvent à du 1 minute/jour
- Nous sommes les seuls. Les seuls dans la production d'une série à ne pas être payés chaque jour quand on vient travailler (et les 35 heures, on oublie...)
- Personne ne devrait travailler sans être payé. Avec le système "au forfait", nous ne sommes pas payés pour les jours (et les heures) supplémentaires que nous travaillons. Ce n'est pas professionnel.
- Pour moi, forfait ou pas, l'essentiel serait de répondre à deux questions essentielles : 1) En QUOI consiste notre tâche au storyboard (découpage uniquement ? réécriture de dialogues ? écriture d'éléments (gags, développement de personnages) non présents au script ? réalisation d'éventuels designs manquants ?) 2) Une fois que la tâche est établie, COMBIEN de temps (en HEURES ! pas en jours !) faut-il en MOYENNE pour réaliser 130 plans, 200 plans ? Combien de temps est passé au brief ? A la réécriture ? A la recherche de designs manquants ? Tout ce temps peut être comptabilisé, par les storyboarders eux-mêmes, les + "rapides" comme les plus "lents". A ce titre, ça n'a pas de sens de déclarer "Je fais mon board en 10 jours" quand celui qui parle a fait des journées de 12h. Il faut compter les heures !
- Pourquoi cette pratique ne touche qu'uniquement les boarders ?
- Sans forfait, il faudrait trouver un système efficace d'intégration des juniors. Je n'ai réussi à rentrer dans le milieu que grâce au forfait. (3 semaines de retard pour mon premier board)
- Si l'arrêt de la pratique du forfait amène les productions à réduire ou garder les délais actuellement donnés aux boarders en les forçant à rendre dans les temps, je pense que ça amènerait les storyboarders à un dégoût de leur travail, à avoir l'impression de n'avoir jamais le temps de faire bien leur travail voire même à des burn out. Si les productions décident de passer les boarders au jours en écoutant les besoins de temps du boarder et en en discutant avec lui, je pense que l'abandon du forfait serait une bonne idée
- Si le délai imparti est calculé de façon équitable et si les jours dépassés sont payés, je ne suis pas contre .
- Si les dépassements d'heures de travail sont récurrents, c'est que le temps alloué n'est pas suffisant. Il faut donc adapter la durée du contrat, et le montant du forfait. Le système du paiement à la journée pénalise les gens qui travaillent vite, et les incite à "traîner", ce qui finit par les démotiver.
- Si on reste au forfait mais qu'il s'étend au-delà de 4 semaines, ça me va.
- Tant que les deux partis sont bien conscients des conséquences au moment de la signature, ce système ne me dérange pas particulièrement.
- Travailler gratos, ça ne me plaît pas franchement.
- Un nombre de jours de base devrait être établi, certes, mais avec plus de souplesse. Les autres professions de l'animation ne travaillent pas gratuitement.
- Une production ne peut faire un planning en fonction du rythme de chaque storyboarder.

Seriez-vous prêts à vous engager pour faire respecter le cadre légal de votre contrat, à savoir que l'employeur doit payer l'intégralité des heures/jours travaillés et ajouter un avenant au contrat si cela est nécessaire ?



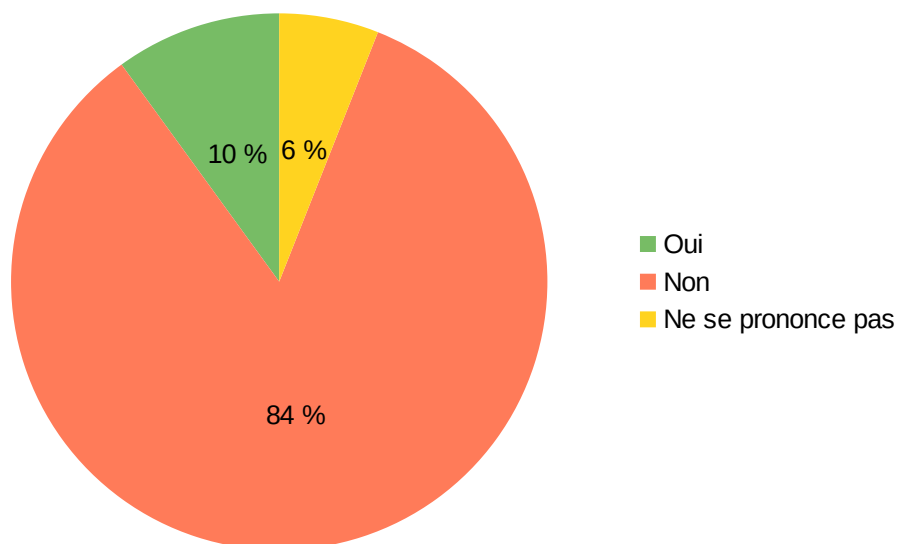
Si oui, par quel(s) moyen(s) ?



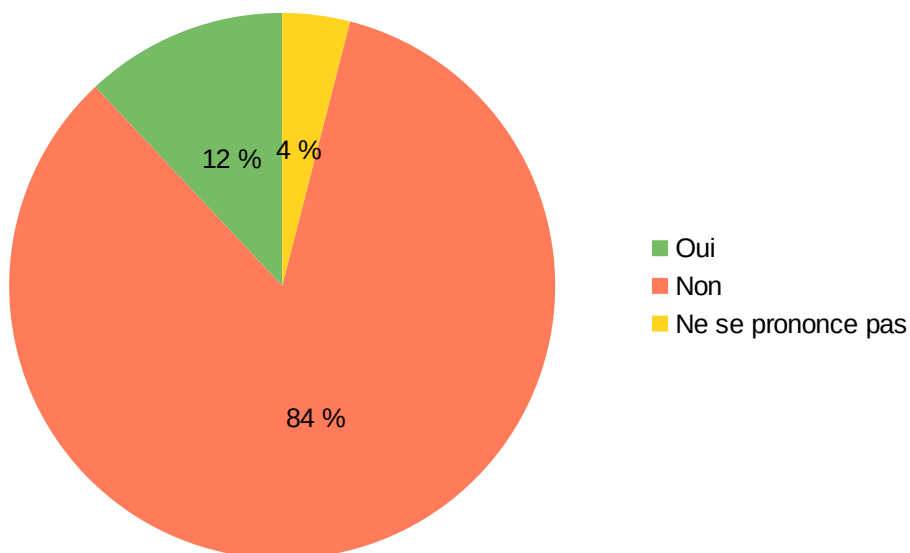
(lecture : pour 63 % des personnes interrogées, adhérer et contribuer à un syndicat est l'un des moyens par lesquels elles seraient prêtes à s'engager pour faire respecter le cadre légal de leurs contrats)

DÉCLARATIF DE TEMPS DE TRAVAIL

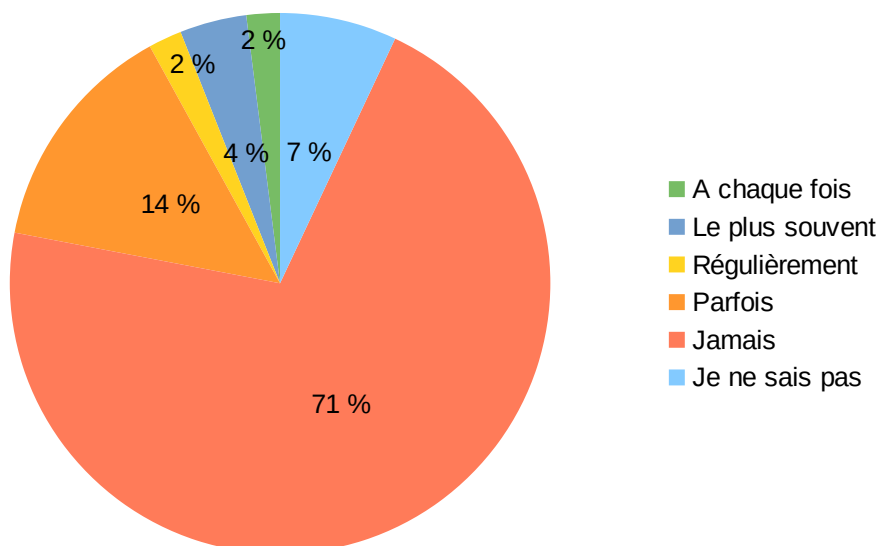
Faites-vous un déclaratif de vos heures réellement travaillées, comme le prévoit la convention collective depuis 2017 ?



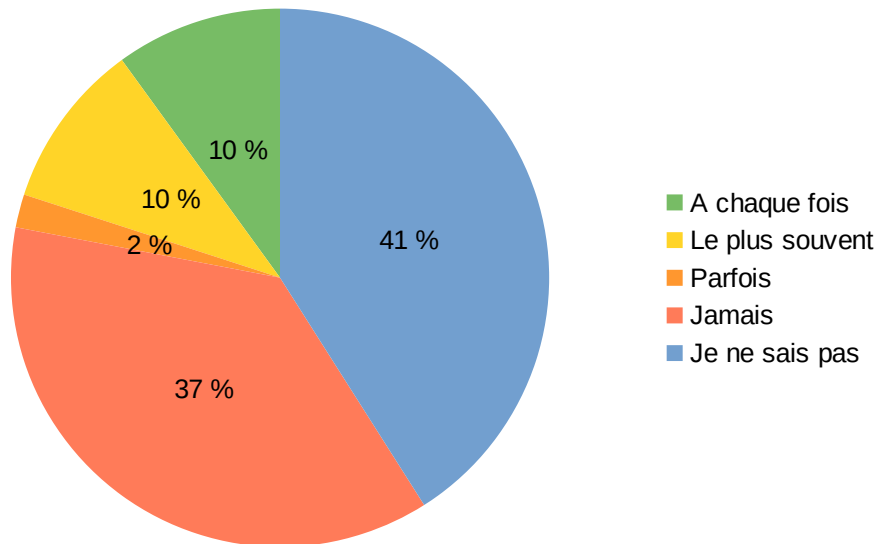
Une production vous a-t-elle déjà demandé un tel déclaratif ?



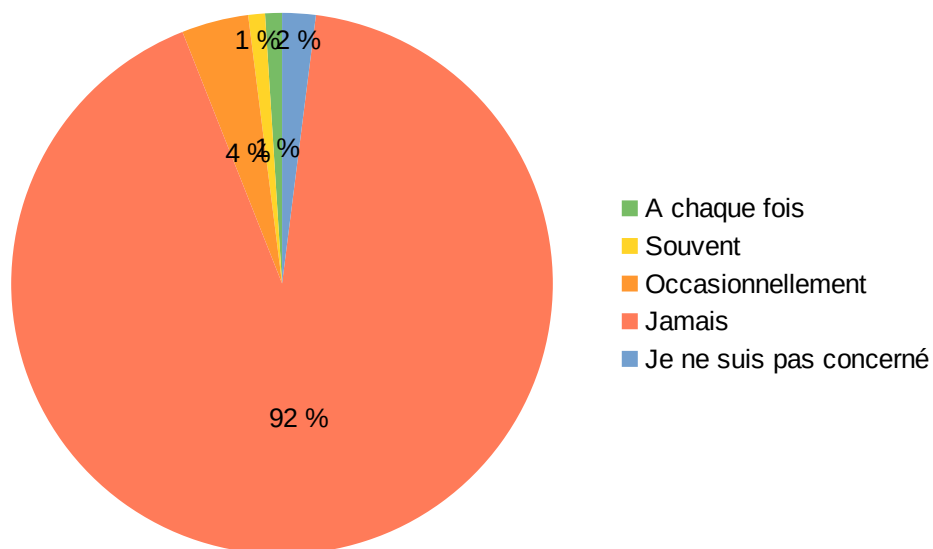
Si oui, vous est-il arrivé que la production vous mette à disposition un logiciel de déclaration des horaires ?



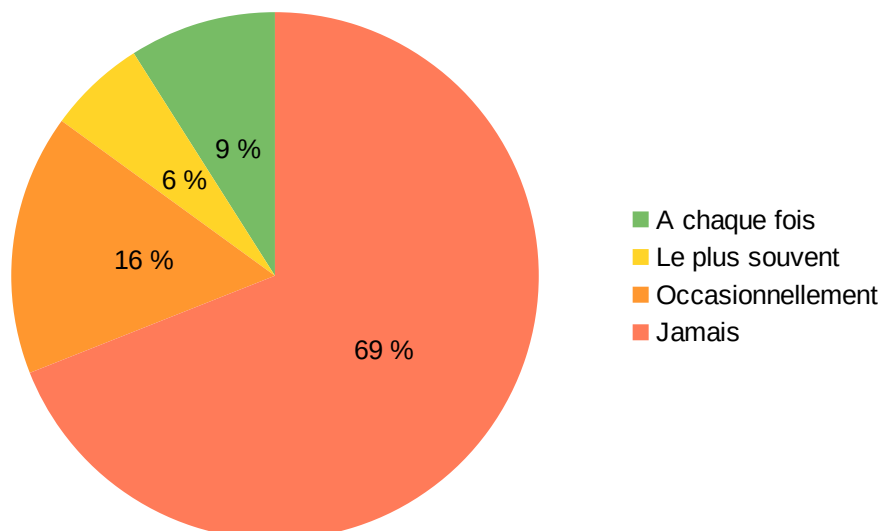
Si oui, le logiciel mis à disposition vous permettait-il de remplir votre temps de travail effectif réel ?



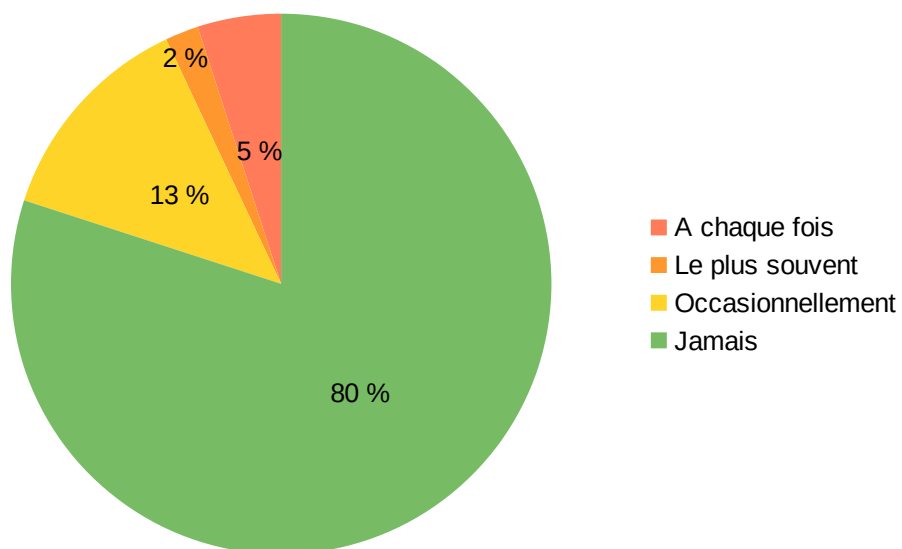
Vous est-il déjà arrivé de remettre un tel déclaratif à une production, dans le cas où elle ne vous l'aurait pas demandé d'elle-même ?



En cas de remise d'un déclaratif, les heures déclarées vous ont-elles été payées, y compris les heures supplémentaires ?

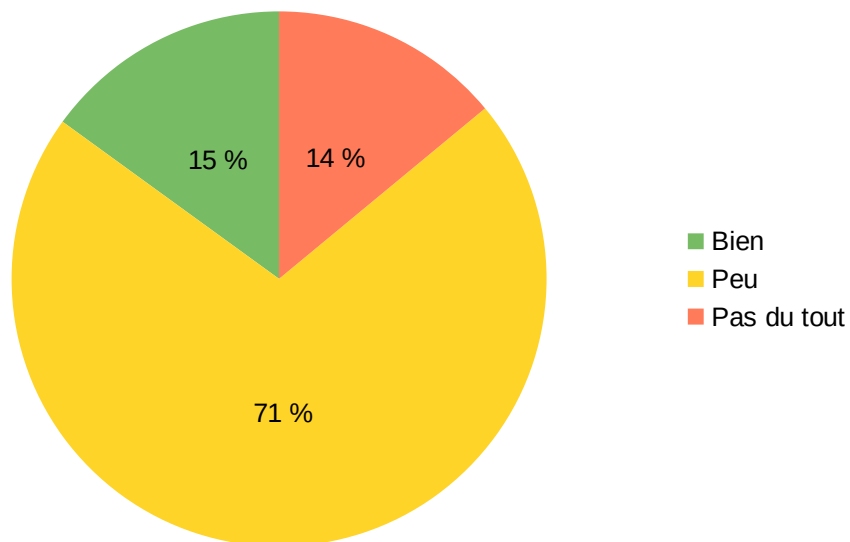


En cas de remise d'un déclaratif, celui-ci a-t-il été contesté par la production ?

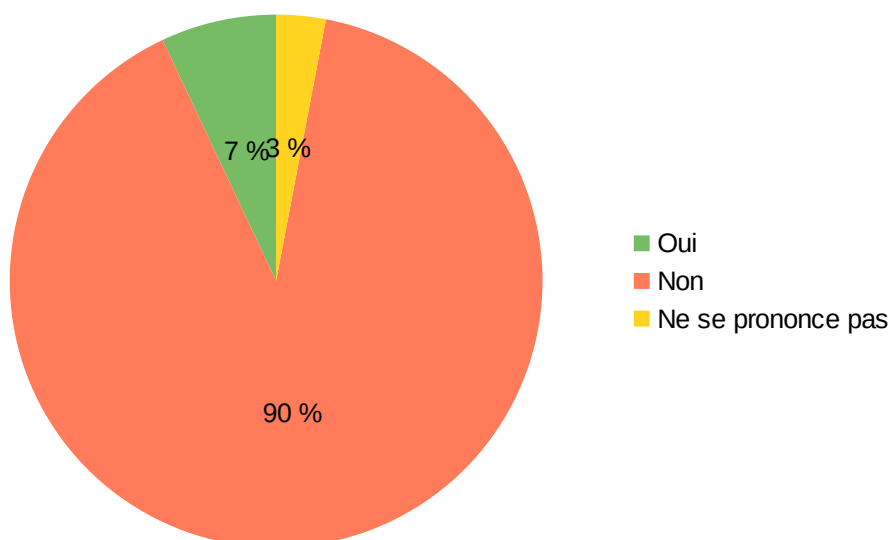


VOS DROITS

Connaissez-vous la convention collective de la production de films d'animation ?



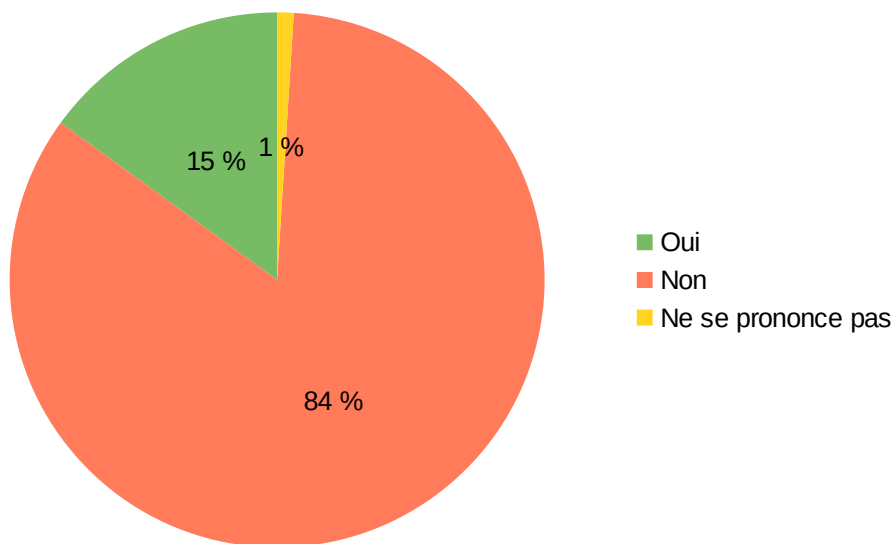
Êtes-vous adhérent à une organisation professionnelle ?



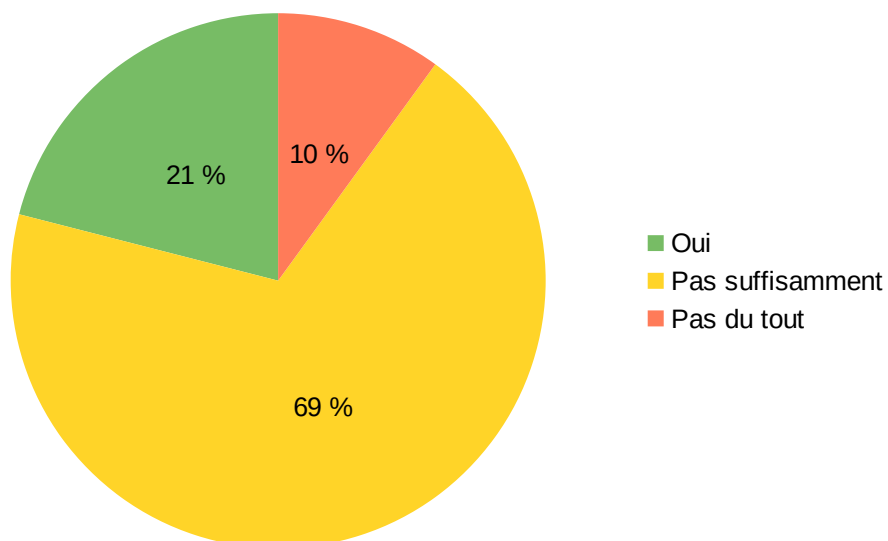
Si oui, laquelle ?

U2R (Union des réalisatrices et réalisateurs)
UNDIA
Collectif Animation 16
AGrAF
Directors Guild of Canada
SACD

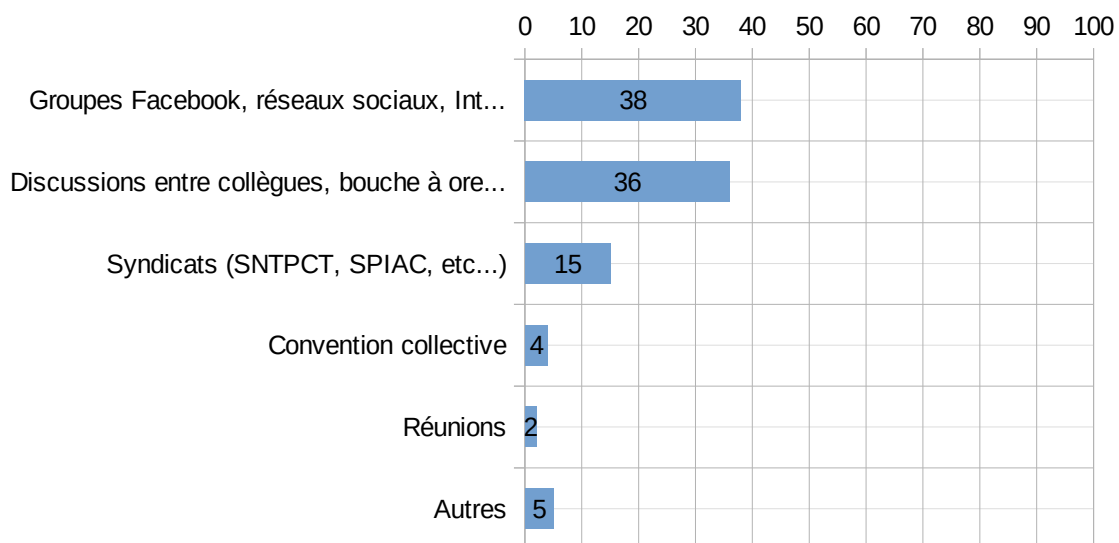
Êtes-vous membre d'une organisation syndicale ?



Dans l'ensemble, êtes-vous bien informé sur vos droits ?

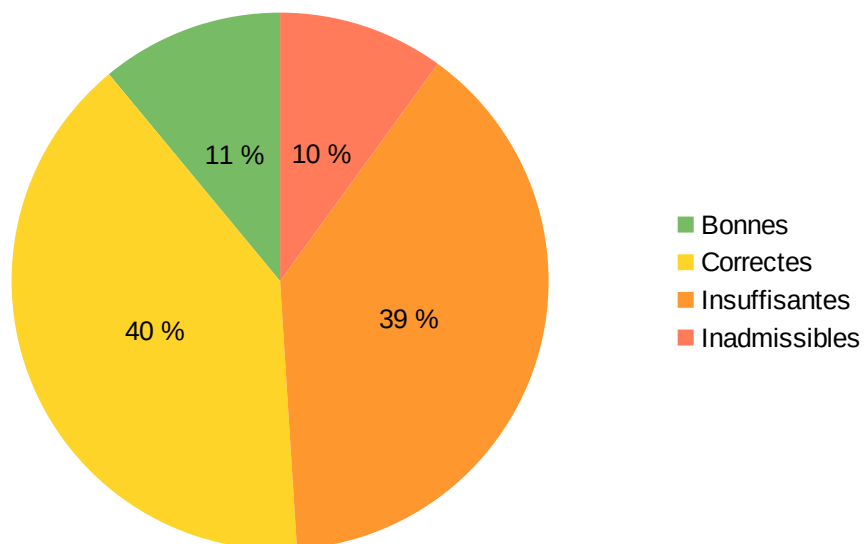


Comment vous informez-vous sur vos droits ?



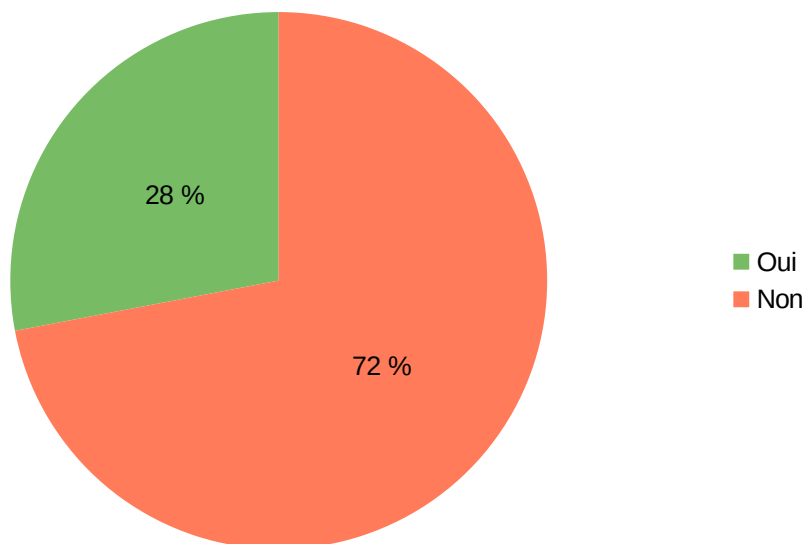
(lecture : pour 36 % des personnes interrogées, les discussions entre collègues et le bouche à oreille sont l'un des moyens par lesquels elles s'informent sur leurs droits)

De manière générale, comment jugez-vous vos conditions de travail ?

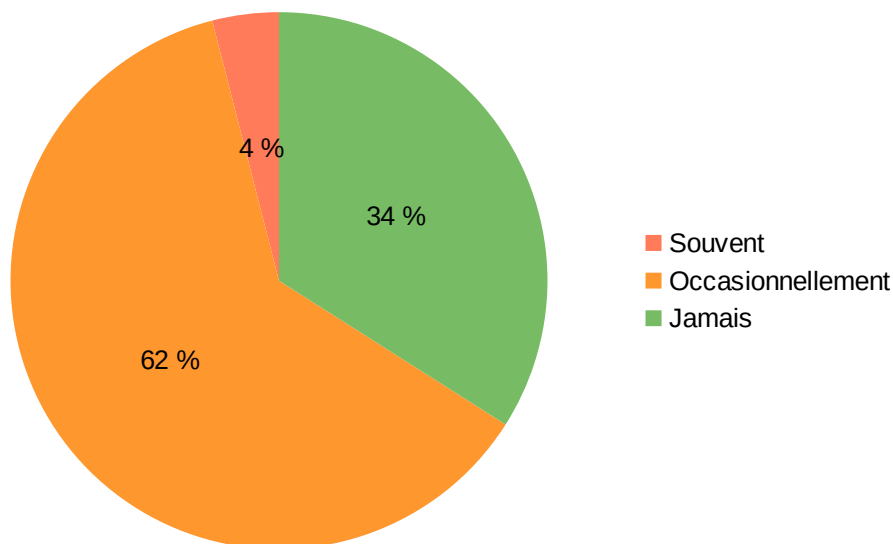


LE POSTE DE CHEF BOARD

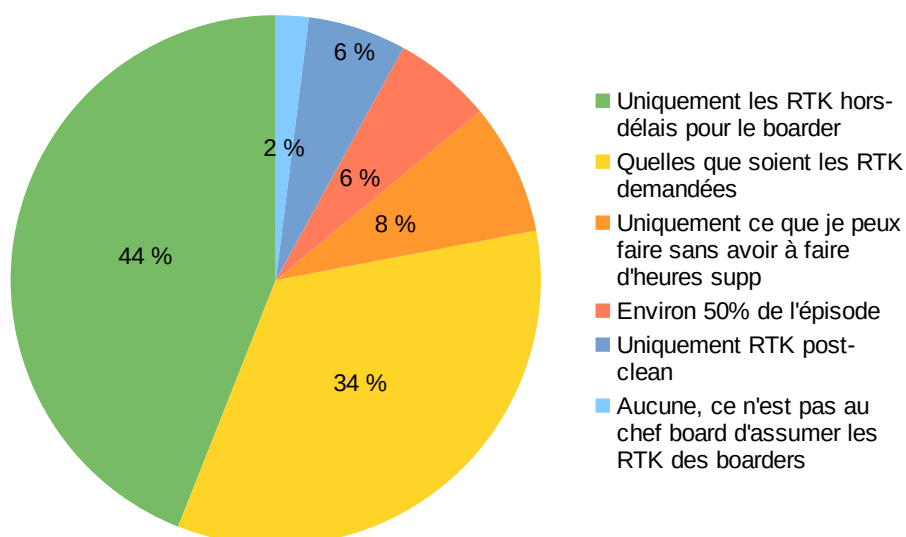
Avez-vous déjà occupé un poste de chef board ?



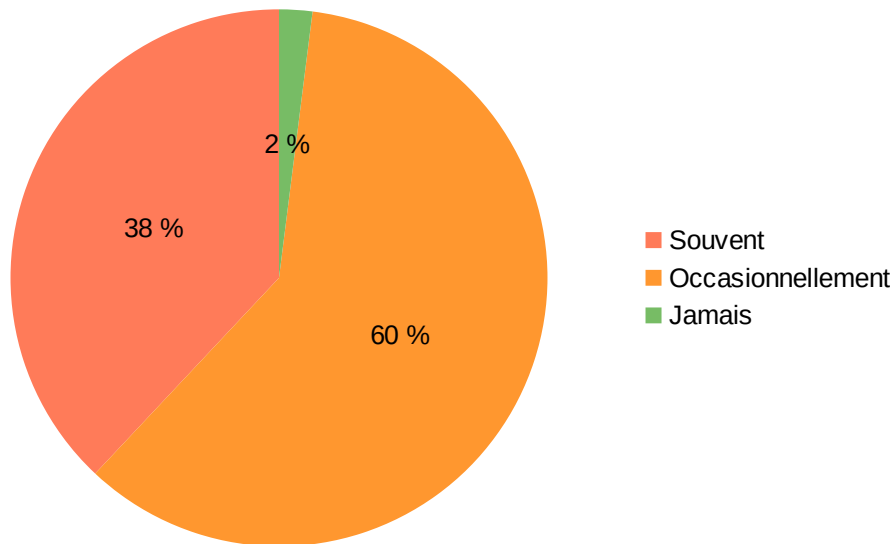
Vous arrive-t-il de recevoir de la part d'un boarder un épisode inachevé ? (hors retakes, on parle ici de plans/séquences manquants et/ou inachevés)



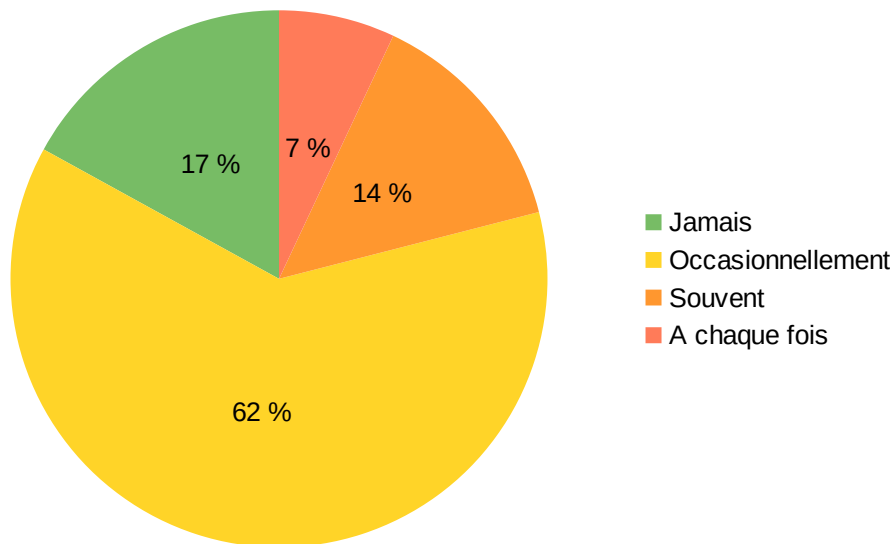
Dans quelle mesure êtes-vous prêt à assumer les retakes données aux boarders ?



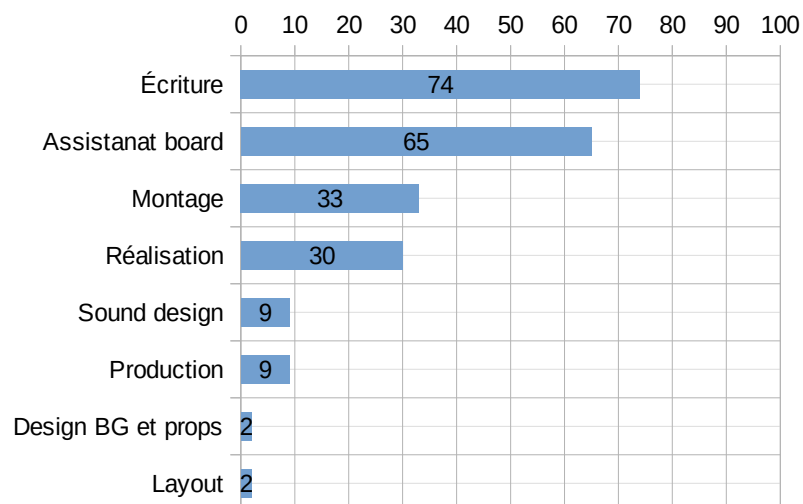
Vous arrive-t-il de devoir exécuter vous-même les corrections données aux boarders ?



Avez-vous le sentiment d'exécuter des tâches qui relèveraient d'un autre poste ?

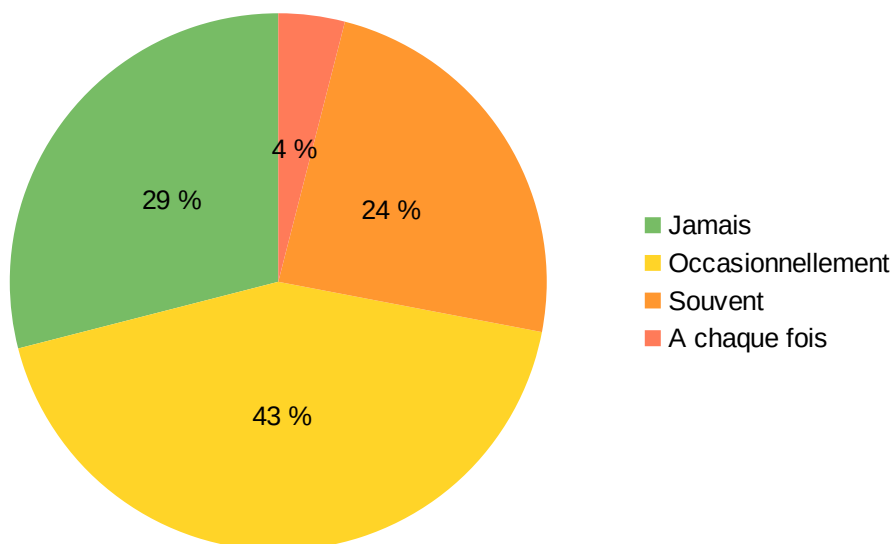


Si oui, à quel(s) poste(s) ?

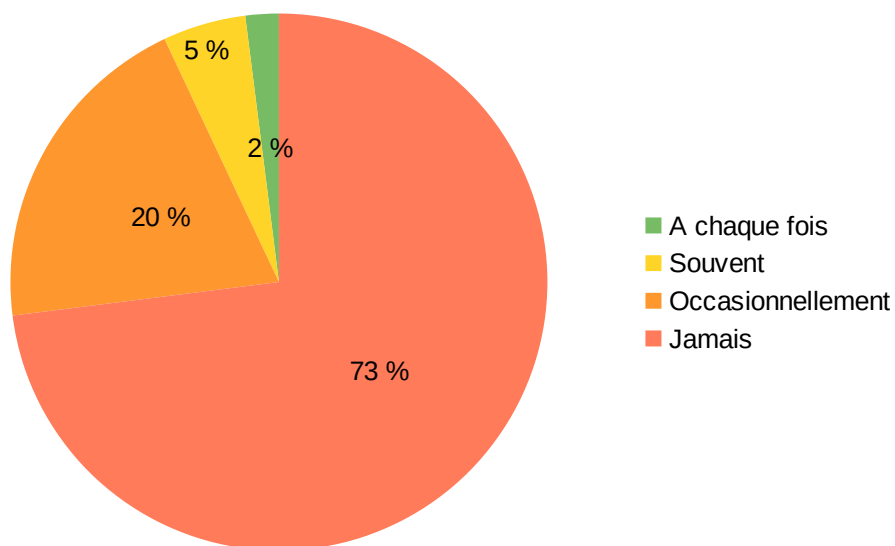


(lecture : pour 65 % des chefs boards interrogés, l'assistanat board est l'un des postes dont ils ont le sentiment d'assumer - du moins partiellement - des tâches)

Le réalisateur vous demande-t-il concrètement de réécrire des parties d'épisodes ?



Si oui, la demande est-elle écrite ou officiellement validée par la prod ?



Si oui, un contrat de co-scénariste vous est-il proposé ?

